

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 ET PERSPECTIVES 2011



BP 20 6820 Florenville  
tél : 061 29 29 19 ou 0475 26 82 27  
[astrac@centresculturels.be](mailto:astrac@centresculturels.be)

[www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)



# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 ET PERSPECTIVES 2011**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPALES ACTIONS</b>	<b>6</b>
L'ASTRAC, réseau des professionnels en Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles	8
Rappel des missions	9
<b>LES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN 2009, EN REGARD DES MISSIONS</b>	<b>12</b>
Favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies	14
Organiser une réflexion permanente, alimenter le débat public	15
Informer, réaliser des propositions de formation	18
Valoriser et promouvoir le travail	21
Défendre les intérêts, représenter	22
<b>GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL</b>	<b>26</b>
Personnel et situation de l'emploi	28
Locaux et matériel de l'association	29
Projet de convention et situation financière	30
Réflexion sur une modification des statuts de l'asbl	31
Conseil d'administration	32
Membres de l'ASTRAC	34
<b>PERSPECTIVES 2011</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>46</b>



## INTRODUCTION

L'introduction du précédent rapport d'activités caractérisait 2009 comme « une année de transition, de changements en cours ou annoncés » et se clôturait en prévoyant une année 2010 « riche de défis et d'opportunités et d'incertitudes à surmonter ». Nous ne nous étions pas trompés dans nos prévisions.

Pour ne citer que les péripéties principales de l'année écoulée : le départ et le remplacement – en deux temps – de Marie Lambert, notre animatrice depuis de nombreuses années ; le déménagement de nos bureaux et toute la réorganisation qu'il a provoquée ; la conception et la concrétisation de quatre rencontres en régions dans le cadre du projet extraordinaire « Les Centres culturels au cœur de la culture ? » ; le renforcement de nos contacts avec l'ACC ; une percée enfin dans nos négociations avec la Communauté française pour obtenir une convention pluriannuelle.

En ce qui concerne la gestion de notre association, l'année 2010 nous a mis dans l'obligation d'être souples, créatifs et confiants, pour pouvoir abandonner la plus grande partie de nos habitudes et générer une nouvelle dynamique, entre nouveaux collègues, dans un nouveau cadre – petit à petit, car cette adaptation demande du temps.

Dans le domaine de l'action menée, le projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? », réalisé avec un subside extraordinaire de la Communauté française, a demandé un investissement tout aussi extraordinaire et nous a fait vivre, pendant une grande partie de l'année, à la limite de nos moyens humains.

L'engagement avec l'ACC sur un important chantier de concertation a constitué une autre tâche qui nous a amenés à rechercher et refixer nos repères et pour laquelle nous avons également mobilisé une énergie exceptionnelle.

Enfin, les négociations avec la Communauté française pour garantir la pérennisation de notre asbl et de ses emplois ont continué à nous imposer des efforts supplémentaires pour réaffirmer le rôle et le projet de notre association, réaliser des plans financiers, rédiger des argumentaires...

Beaucoup d'investissements donc, et cela dans une situation de fragilité et d'insécurité persistantes. Au moment où nous finalisons ce rapport, nos perspectives ne sont pas meilleures qu'il y a un an. La signature imminente d'une convention avec la Communauté française nous est confirmée mais le montant du subside annuel ne nous permettra que de survivre ! Nous ne pourrons pas, avec de si modestes moyens, faire face à nos besoins les plus criants : l'équipe trop petite, la surcharge de travail, le manque de certaines compétences, le manque d'un local propre à l'association.

Ce qui ne veut pas dire que nos efforts de l'an dernier sont restés vains !

Nos employées continuent à travailler dans un bureau mis à leur disposition par une association tierce dans un statut d'hôte, avec tout ce que cela implique, mais elles disposent dorénavant d'un équipement récent, de qualité et propre à l'ASTRAC.

La participation à nos activités n'a jamais été aussi importante. Après le succès inédit de notre journée professionnelle de fin janvier, le projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? » a rencontré une importante adhésion et a donné lieu à de nouveaux contacts, à des échanges riches et à des conclusions pertinentes au nom des professionnels de notre secteur sur le rôle dit d'« ensemblier » des Centres culturels, et sur d'autres questions soulevées par la révision du décret.

La coordination ASTRAC-ACC s'est développée dans une ambiance ouverte et constructive et a permis la réaffirmation et la reconnaissance de l'ASTRAC en tant que *réseau de professionnels* en Centres culturels de la CFWB.

Assez de raisons donc pour garder le moral et pour continuer le combat, armés d'une légitimité bien acquise auprès du secteur et de ses professionnels.



**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION,  
RAPPEL DE SES MISSIONS ET DE SES PRINCIPALES ACTIONS**



## **L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Présentation de l'association**

Fondée en 1991, l'ASTRAC fédère, depuis 20 ans, les professionnels des Centres culturels agréés de la Communauté française de Belgique et se veut **un espace de solidarité**.

**Solidarité sur le fond** : défendre la culture comme capacité de réflexion permettant à l'homme de discerner des valeurs pour effectuer des choix est essentiel.

L'ASTRAC poursuit un travail de réflexion, de discussion et de confrontation et participe ainsi aux débats nécessaires au développement des politiques culturelles.

**Solidarité sur les formes** : si pour l'ensemble du secteur des Centres culturels il y a similitude sur les intentions pratiques, les contextes de travail et les publics sont multiples.

L'ASTRAC se veut un lieu de dialogue et de formation où les expériences se confrontent, les idées se bousculent et les informations circulent dans un but d'enrichissement professionnel et d'éducation permanente, pour la mise en place d'une véritable coopération entre les acteurs de terrain.

**L'ASTRAC relie entre eux les professionnels des Centres culturels agréés de la Communauté Wallonie-Bruxelles**, toutes catégories de métiers confondues ; elle promeut ainsi la **mise en réseau permanente des Centres culturels**.

L'ASTRAC se veut un lieu participatif.

Sa **spécificité** réside dans son approche du secteur basée sur le **point de vue des travailleurs**. Elle vise à baser son action sur les aspirations des différents lieux et/ou sur les priorités du moment, telles qu'elles sont vécues **sur le terrain, par les professionnels**.

Un rôle particulier que s'est donné l'ASTRAC est de **récolter et de propager l'information ascendante des professionnels des Centres culturels**.<sup>1</sup>

20 années d'expérience lui ont permis d'acquérir des compétences assurées dans les domaines de l'**animation du réseau** et de l'**organisation d'une réflexion partagée sur les pratiques professionnelles du secteur**, basée essentiellement sur l'organisation d'ateliers d'échange d'expériences et d'avis dans le cadre de ses journées de rencontre professionnelle.

En 2010, 47 personnes, issues de 22 Centres culturels ou autres associations du secteur, étaient membres effectifs de l'ASTRAC.

110 Centres culturels agréés, un Centre culturel « nominatif » ainsi qu'une Agence de développement culturel étaient membres adhérents.

(Voir les listes des membres pp. 27 à 30).

Le **Conseil d'administration** fixe les orientations générales pour la réalisation des missions et prend les décisions importantes relatives à la gestion de l'asbl. Composé, jusqu'à ce jour, de 15 administrateurs maximum<sup>2</sup>, il se réunit 9 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres de l'association.

---

<sup>1</sup> L'association a pour objet "d'organiser, par tous les moyens, la circulation de l'information, la réflexion et la formation professionnelle ainsi que la coordination entre ses membres, dans tous les domaines qui, directement ou indirectement, sont en relation avec leur pratique professionnelle et le secteur culturel en général ; de défendre et d'accompagner leurs actions et, le cas échéant, de les représenter collectivement auprès des tiers. Elle « prendra toutes les initiatives qui, du point de vue de ses membres, seraient utiles au bon fonctionnement et au développement des Centres culturels en général » (extraits des statuts de l'asbl).

<sup>2</sup> La modification des statuts qui sera proposée à l'Assemblée générale le 12 mai 2011 prévoit de fixer le nombre d'administrateurs à 18 maximum.

Une assemblée générale est organisée chaque année.

Depuis fin 2006, l'asbl fonctionne avec une petite **équipe permanente** : une personne chargée de la direction engagée à 3/4 temps et une employée polyvalente engagée à mi-temps.

Les bureaux de l'ASTRAC sont installés à Florenville. Ils ont déménagé en 2010 dans les locaux de la Bibliothèque publique Chiny-Florenville.

L'ASTRAC est reconnue et soutenue par la Communauté française comme ORUA (organisme représentatif des utilisateurs agréés dans le cadre de l'article 5 du décret sur la reconnaissance et le financement des Centres culturels.

Elle est soutenue depuis 2006 par la Région wallonne dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi.

## Rappel des missions

L'action de l'ASTRAC est avant tout basée sur un travail de **mise en commun d'informations, de compétences, d'expériences et d'énergies**.

Elle se concrétise à travers les **missions spécifiques** suivantes :

- **favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies** entre les professionnels du secteur pour une mise en réseau des Centres culturels eux-mêmes ;
- **organiser une réflexion permanente** sur les pratiques professionnelles du secteur et sur le rôle des Centres culturels du point de vue des professionnels, **alimenter le débat public** sur les stratégies et les politiques culturelles à tous les niveaux ;
- **informer les professionnels des Centres culturels, réaliser des propositions de formation** sur des thèmes liés à l'actualité du secteur et à ses pratiques professionnelles ;
- **valoriser et promouvoir le travail** des professionnels des Centres culturels, l'action du secteur et le rôle de la Culture en général ;
- **défendre les intérêts** des professionnels du secteur et ceux des Centres culturels, **les représenter** auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et des décideurs à tous les niveaux.



## **LES ACTIVITÉS DEVELOPPÉES EN 2010, EN REGARD DES MISSIONS**



# FAVORISER LA COMMUNICATION, LES ÉCHANGES, LES COOPÉRATIONS ET LES SYNERGIES

## Rencontres professionnelles

Les échanges entre les professionnels des Centres culturels constituent une source importante pour enrichir leur travail, stimuler la motivation professionnelle et contribuer à un climat de solidarité. Les **rencontres professionnelles** de l'ASTRAC, organisées au moins deux fois par an sont autant de moments d'inspiration, de partage, de dialogue, de coopération et de ralliement – elles font vivre le réseau.

Ces rencontres s'adressent à tous les professionnels des Centres culturels agréés de la Communauté française, toutes catégories confondues, ainsi qu'à toute personne intéressée par leur travail.

Comme en 2009, le nombre de rencontres professionnelles a été assez élevé.

**Six rencontres** ont eu lieu **en 2010** :

- la traditionnelle journée de rencontre professionnelle de fin janvier, le 28 janvier 2010 à La Marlagne à Wépion, intitulée cette année « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? ».
- la tout aussi traditionnelle rencontre consacrée aux actualités du secteur à la suite de l'AG statutaire, le 1<sup>er</sup> juin 2010 à La Marlagne à Wépion, avec apéro, repas et un débat avec les représentants des organisations syndicales.
- 4 rencontres-ateliers en régions d'une demi-journée dans le cadre du projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » : le 30 septembre au Centre culturel de Dinant, le 12 octobre au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy, le 22 octobre à la Maison des Associations à La Louvière et le 9 novembre au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;

Les contenus de chacune de ces rencontres sont développés plus loin dans ce rapport.

## Carte professionnelle

La Carte pro pour les travailleurs des Centres culturels est avant tout un outil pour promouvoir les métiers des travailleurs de notre secteur, mais elle vise aussi à favoriser la circulation des professionnels entre Centres culturels et à multiplier leurs contacts avec les collègues, avec d'autres réalités de travail dans le secteur.

Le développement de cette initiative est détaillé plus loin.

## ORGANISER UNE RÉFLEXION PERMANENTE, ALIMENTER LE DÉBAT PUBLIC

Depuis sa création en 1991, l'ASTRAC organise en permanence, avec les professionnels des Centres culturels et si possible en concertation avec d'autres acteurs ou opérateurs, une réflexion sur les pratiques professionnelles de notre secteur, sur le rôle, les missions, l'évolution et le devenir des Centres culturels et sur les stratégies de développement culturel qui les concernent. Toujours avec la volonté de confronter, de croiser et de conjuguer les idées des professionnels du secteur et de faire entendre leur voix dans les débats publics. Cette réflexion s'effectue notamment à l'occasion des journées de rencontres professionnelles, pour trouver son reflet dans les différentes publications de l'ASTRAC et aboutir à des prises de position, par exemple via la 3C.

Inutile d'expliquer qu'en 2010 la **réforme du décret** a été une source d'inspiration et une préoccupation principale.

Le **projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? »** mené en 2009 et en 2010 avec une subvention extraordinaire de la Communauté française et finalisé dans le premier semestre de 2011 est à situer dans ce contexte.

Cet important projet, mené en parallèle au chantier lancé par le Cabinet de la Ministre de la Culture Fadila Laanan pour préparer un nouveau décret pour notre secteur, visait à réfléchir, avec les professionnels du secteur, à l'évolution du projet et du métier des Centres culturels et notamment à leur rôle « fédérateur », de « pivot » ou « d'ensemblier ». Des concepts plus ou moins novateurs, plus ou moins pertinents, avancés ces dernières années pour évoquer la faculté des Centres culturels d'assurer, à travers leurs réseaux et partenariats avec d'autres opérateurs, une certaine coordination culturelle dans un contexte territorial ou thématique, en établissant des liens entre des pratiques et des stratégies culturelles, voire afférentes. Ce rôle d'ensemblier, la Communauté française souhaiterait l'activer, le renforcer ou l'encadrer davantage, pour pouvoir générer, dans un contexte budgétaire contraignant, des plus-values en termes de qualité et de quantité : une action culturelle plus large, plus profonde, plus innovante, un meilleur maillage culturel, des économies d'échelle, une meilleure gouvernance de la Culture. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Les Centres culturels sont-ils prêts à assumer ce rôle ? Sont-ils outillés pour y arriver ? Quelles sont leurs propositions dans la perspective de la réforme du décret ? C'est à ces questions que le projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » a voulu répondre.

Le rapport d'activités 2009-2010 de ce projet est annexé au présent rapport.

**En 2010**, les principales réalisations dans ce contexte ont été :

- (1) la journée de rencontre professionnelle du 28 janvier, avec un programme de 5 ateliers dont les thématiques convergeaient vers les questions de la définition et de la mise en pratique du rôle « pivot » des Centres culturels ;
- (2) les quatre rencontres-ateliers organisées à l'automne 2010 pour récolter les questions et les points de vue des professionnels du secteur au sujet des relations et des collaborations des Centres culturels, en lien avec quatre notions-clefs des réflexions sur la réforme du décret.

## **Journée de rencontre professionnelle du 28 janvier**

Cette journée, qui s'adressait à l'ensemble des professionnels du secteur, toutes catégories de métiers confondues, proposait un programme diversifié autour de 5 ateliers suivis d'un temps de mise en commun et d'une communication du conseiller du Cabinet de la Ministre sur les orientations du travail de préparation d'un nouveau décret. Les thématiques et les animateurs et autres intervenants des ateliers étaient :

- atelier 1 : To be or not to be on Facebook, Twitter, ... Les réseaux virtuels du Web 2.0, des outils au service des Centres culturels et de leurs réseaux réels ?  
animateur : Hervé Persain ; avec Michel Jadot (Espace Public numérique de Huy) ;
- atelier 2 : Centres culturels et CEC : quelles spécificités, quelles complémentarités, quels partenariats ?  
animatrice : Semra Umay (C-paje) ; avec Patricia Gérimont (Responsable des CEC à la Communauté française) et Jean-Louis Closset (FPCEC) ;
- atelier 3 : Quel avenir pour les Conseils culturels ? Evaluation et brainstorming prospectif ;  
animateur : Luc Navet (Service Culture de la Province de Liège) ;
- atelier 4 : Les Centres culturels et le prêt ou le partage de matériel et de compétences :  
quelles expériences, quels besoins, quels projets ?  
animatrice : Justine Dandoy, avec Olivier Arnoldy (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy) ;
- atelier 5 : Centres culturels, complexes administratifs ? Le point sur l'évolution des tâches administratives dans les Centres culturels ;  
animatrice : Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), avec Sophie Levêque (Direction des Centres culturels de la Communauté française).

Cette journée a mobilisé 165 participants : pour la grande majorité des professionnels du secteur issus de plus de cinquante Centres culturels, avec une bonne représentation des différents métiers, mais aussi un ou plusieurs représentants de l'Administration, du Cabinet, de la 3C et de certains partis politiques.

Le travail en atelier a été fécond ; des rapports de qualité ont été réalisés et diffusés largement par courriel et publiés sur le site internet [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be).

Cet événement n'est pas resté inaperçu, comme en témoigne la question orale posée par la députée Véronique Salvi à la Ministre Laanan lors de la séance du Parlement de la Communauté française du 9 février 2010 sur l'« État d'avancement de la refonte du décret sur les Centres culturels ».

## **Quatre rencontres-ateliers dans le cadre du projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? »**

A l'automne 2010, l'ASTRAC a proposé aux professionnels des Centres culturels agréés de la Communauté française quatre rencontres-ateliers pour faire le point ensemble sur les relations et les collaborations des Centres culturels et pour se prononcer sur le « rôle d'ensembliser » des Centres culturels.

Deux constats nous ont inspiré au départ :

- (1) Les pratiques de concertation, de coopération et de mise en réseau peuvent être de vraies réussites, mais elles comportent des difficultés et elles peuvent bouleverser profondément les pratiques d'un métier et le fonctionnement d'une structure.
- (2) Notre cadre réglementaire n'entrevoit pas l'envol qu'a pris la collaboration dans notre secteur, un envol qui a fini par faire éclater les contours fixés par ce cadre pour l'évolution des Centres culturels.

Quatre séances de travail ont été proposées, pour interroger quatre notions-clefs de ce cadre réglementaire :

- Les Centres culturels et la construction partagée du territoire, le 30 septembre au Centre culturel régional de Dinant, consacrée notamment à la question de la définition des territoires de référence des Centres culturels et au diagnostic territorial partagé ;
- Les relations des Centres culturels pour une action spécialisée ou une concertation thématique, le mardi 12 octobre au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy, pour faire le point sur les problématiques de la spécialisation en regard de la mission « généraliste » des Centres culturels ;
- Les concertations culturelles ; les Centres culturels et les plans culture, le vendredi 22 octobre à la Maison des Associations de La Louvière, sur le rôle des Centres culturels dans les concertations et coordinations culturelles et dans les initiatives de planification du développement culturel ;
- Les Centres culturels et leurs partenariats hors champ pour un décloisonnement de la Culture, le mardi 9 octobre au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-La-Neuve, sur l'action des Centres culturels aux confins et par-delà les frontières de la Culture au sens stricte et sur leurs projets avec des acteurs-partenaires relevant de secteurs externes au Ministère de la Culture, voire externes à la Communauté française.

Quatre séances de travail partagé avec, à chaque fois, des témoignages d'expériences par des acteurs du terrain, et des échanges autour d'un tronc commun de questions fils rouge :

*Quelles sont les relations et les collaborations engagées ou poursuivies par les Centres culturels ? Avec qui ?*

*Dans quel contexte territorial, autour de quel projet thématique ?*

*Pourquoi ?*

*Pour produire quoi ?*

*Par quelle méthode ?*

*Par quel mode de partenariat ?*

*Avec quel rôle spécifique pour les Centres culturels ?*

*Avec quels besoins et envies à prendre en compte ?*

Pour garantir la qualité, la cohérence et la continuité du travail, nous avons collaboré avec un seul animateur expérimenté pour l'ensemble des rencontres : Patrick Hullebroeck, directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.

59 personnes, dont 52 professionnels issus de 40 Centres culturels et de 3 autres associations du secteur, ont participé au projet. Le nombre de personnes inscrites par rencontre a varié de 32 à 37 ; la moyenne était de 34. La plupart des participants ont été présents à plus d'une séance et 22 personnes ont même été inscrites à 3 séances ou plus. La représentation géographique, comme celle des différentes catégories de Centres a été équilibrée.

Pour chaque rencontre, un rapport a été réalisé à partir des prises de notes effectuées par les différents rapporteurs désignés à cette fonction ; ces rapports ont été transmis pour relecture et accord à l'ensemble des participants.

Une publication vient d'être réalisée en début d'année 2011 réunissant non seulement les 4 rapports exhaustifs des rencontres, mais aussi un mémorandum succinct qui reprend les principales idées forces et questions issues du projet dans la perspective de la réforme du décret sur la reconnaissance et le financement des Centres culturels. Le texte du mémorandum se trouve en annexe.

# INFORMER, REALISER DES PROPOSITIONS DE FORMATION

## La communication de l'ASTRAC

Depuis 2009, l'ASTRAC (in)forme le secteur de manière régulière à l'aide de **trois outils permanents** qui constituent autant de liens entre notre association, ses membres et son public :

- les infolettres et les brèves électroniques ;
- le journal *Astrac en vrac* ;
- le site internet [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be).

### (1) Infolettres et brèves

**En 2010, quatre infolettres** ont été réalisées et envoyées.

L'infolettre est composée de rubriques récurrentes (« actualités du secteur », « en cours », « infos du réseau », « petite histoire », « à vos agendas ») et destinée principalement à donner des informations sur les actions, activités et positions de l'ASTRAC, telles qu'elles sont développées au fil des réunions du Conseil d'administration.

Une importante réalisation a consisté en une nouvelle présentation qui n'est pas seulement plus attractive ; elle permet aussi de raccourcir le document envoyé par mail en remplaçant des morceaux d'articles par des liens renvoyant vers une page du site web où l'infolettre intégrale peut être lue et qui renvoient également vers les lettres précédentes.

L'infolettre est complétée par les **brèves** : messages plus directs, plus concis, d'un caractère plus ponctuel, plus fréquent aussi. Parmi les informations communiquées à l'aide de cet outil : des communications urgentes et/ou liées à l'actualité du secteur, des informations sur nos prochaines activités ou sur celles organisées ailleurs à destination du secteur, des offres d'emploi ou d'autres annonces susceptibles d'intéresser les professionnels du secteur.

**En 2010, 12 brèves** ont été diffusées. A cela s'ajoutent les nombreux messages de relais des offres d'emploi susceptibles d'intéresser les professionnels du secteur.

La mailing liste pour l'envoi des infolettres et brèves est actualisée en permanence. Elle comprend les adresses courriel de l'ensemble des Centres culturels et celles d'une sélection d'acteurs potentiellement intéressés de l'Administration, du Cabinet, des institutions provinciales, d'associations partenaires ou proches, et cetera, mais aussi un nombre croissant d'adresses individuelles de professionnels du secteur.

### (2) Journal « Astrac en vrac »

Le magazine « papier » subsiste à côté des nouveaux outils de communication électronique. Si les infolettres et les brèves se veulent courtes et rapides, avec un focus sur des informations « sectorielles », le journal « Astrac en vrac » vise à donner des informations de fond, plus circonstanciées ; à permettre le développement ou l'argumentation de certains points de vue, mais aussi à diffuser des textes plus ludiques.

Notre objectif de fournir via le journal, une information riche, diversifiée et de qualité, l'existence et l'importance de notre communication électronique et d'autres facteurs externes à notre volonté ont contribué au fait que, en 2010 comme en 2009, la moyenne de 4 journaux par an des années précédentes n'a pas pu être atteinte.

En dehors des « hors séries » ou « numéros spéciaux », deux exemplaires de l' « Astrac en vrac » ont été réalisés : le numéro 54 de février 2010 et le 55 d'août 2010.

Parmi les contenus abordés,

- en lien avec les actualités du secteur :
  - o Nouveau décret – nouvelles du front... ;
  - o Enquête sur la diffusion dans les Centres culturels ;
- en lien avec la vie du secteur, y compris le contexte international :
  - o Présentation publique du bilan 2007-2009 de la Commission des Centres culturels ;
  - o A la recherche de l'histoire des Centres culturels ;
  - o Quel avenir pour les agences culturelles ? – 2 : Culture.Wapi ;
  - o Shortcut 2009 de l'ENCC à Helsinki ;
- en lien avec la vie et les initiatives de l'ASTRAC :
  - o Une journée professionnelle riche à la fois en convivialité et en travail partagé ;
  - o Carte pro ;
  - o Rencontre avec les syndicats ;
  - o Quatre rencontres-ateliers sur le travail en partenariat et le rôle d'ensemblier des Centres culturels ;
- articles d'opinion et divers :
  - o Le mot du président ;
  - o Carte blanche « Ave Fadila, ceux qui vont mourir te saluent ! » ;
  - o Chronique des jours heureux ;
  - o Interview « 5 minutes » : rencontre avec Marielle Lecomte ;
  - o Billet d'humeur : Les manèges forains.

Ces numéros ont été envoyés à plus de 650 destinataires, dont les Centres culturels adhérents, les membres effectifs de l'asbl et un grand nombre d'autres contacts.

Si chaque exemplaire du journal peut en principe être lu et/ou téléchargé sur le **site internet** [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be) dans la rubrique *Astrac en vrac*, des problèmes techniques et structurels nous ont empêché de poursuivre la mise en ligne de nos magazines à partir du numéro 55.

### (3) Site internet

Pour différentes raisons, la refonte du site internet [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be), projetée depuis deux ans, n'a pas pu être concrétisée en 2010.

Au début de l'année, un travail de toilettage non négligeable a été réalisé pour améliorer et actualiser l'outil sur la base d'un premier examen critique : relecture, réactualisation et, si besoin, archivage des informations, nettoyage des contenus superflus, réorganisation des rubriques et pages, avec création de nouvelles sous-rubriques consacrées à l'infolettre, à la Carte pro, à l'action internationale, etc..., réalisation d'une nouvelle page d'accueil.

Des complications liées au déménagement de nos bureaux et au remplacement de notre matériel informatique, mais surtout nos moyens financiers et humains limités nous ont malheureusement amenés à mettre le site en veille à partir du deuxième trimestre. Pour compenser le plus possible cette importante lacune dans notre communication, les informations susceptibles d'être publiées sur le site internet ont été diffusées le plus largement possible par courriel.

## Et aussi

Les ateliers à l'occasion des **rencontres professionnelles** constituent bien évidemment autant d'autres initiatives et impulsions d'information et de formation des professionnels du secteur. Leurs thématiques varient en fonction de l'actualité, mais sont toujours liées aux réalités du travail sur le terrain des différents métiers présents au sein du secteur. Les contenus proposés en 2010 ont été présentés ci-dessus.

La méthode de travail est essentiellement basée sur le partage d'expériences et de compétences – avec, le cas échéant, des interventions par des spécialistes sur certaines matières. La formule du travail partagé en petit atelier permet des échanges d'informations très directs et de nature diverse entre les participants : conseils pratiques de toutes sortes, « tuyaux » techniques, idées pour de nouveaux projets, pour des collaborations même.

A chaque séance la prise de notes est assurée par un ou plusieurs rapporteurs expérimentés ; les rapports des ateliers, révisés par notre équipe, sont diffusés largement au sein du secteur après chaque rencontre.

Le choix des animateurs des ateliers est motivé par les expériences, connaissances ou compétences spécifiques des personnes, en lien avec le sujet abordé ou dans le domaine de l'animation, par leur compréhension du secteur et par leur volonté de se préparer correctement à la tâche.

**En 2010**, l'ASTRAC a, plus souvent que les années précédentes, collaboré avec des animateurs externes à l'asbl et même, dans un souci de qualité, avec des animateurs professionnels rémunérés.

## VALORISER ET PROMOUVOIR

### Carte professionnelle

La « Carte pro » pour les professionnels du secteur des Centres culturels a été lancée à la rentrée de la saison 2009-2010 pour renforcer l'identité professionnelle des travailleurs du secteur et pour mettre en valeur et faire reconnaître leurs métiers et leurs compétences spécifiques en tant que « professionnels de la Culture ».

Pour rappel : la *Carte pro* est nominative, elle coûte 5 € par an et est accessible à tous les professionnels du secteur qui en font la demande. Elle est livrée par train deux ou trois fois par an et accompagnée d'un « Guide des partenaires et avantages ».

Ce guide peut également être téléchargé sur le site de l'ASTRAC à la rubrique « Carte pro ».

En démarrant sa deuxième saison à l'automne 2010, ce nouveau projet avait encore plusieurs défis à relever.

Tout d'abord, il a fallu renouveler et renforcer les liens de partenariat entre l'ASTRAC et les Centres culturels en les formalisant grâce à la signature d'une convention ou d'un avenant pour prolonger une convention existante venant à expiration. En effet, lors de la première saison, les Centres culturels avaient été nombreux à accueillir favorablement l'initiative, mais le conventionnement avait été difficile à concrétiser.

Fin 2010, 63 Centres culturels ont pu être conventionnés, accordant, pour la plupart, la gratuité aux détenteurs de la *Carte pro*. Nos contacts avec les autres Centres culturels se poursuivent, pour relancer les retardataires et convaincre les derniers sceptiques.

Ensuite, afin de rendre la *Carte pro* plus attractive pour ses détenteurs et pour les encourager à enrichir leurs pratiques au contact d'autres réalités, son champ d'application a été élargi à d'autres partenaires externes au secteur. Un important travail de prise de contact et de promotion du projet a été effectué dès la rentrée 2010 auprès de nombreuses institutions culturelles (musées, théâtres, salles de concert, cafés-théâtres,...) pour leur proposer de devenir nos partenaires en proposant des avantages aux détenteurs de la *Carte pro*.

Fin 2010, huit conventions de partenariat étaient signées avec Le site du Bois du Cazier, le Préhistosite de Ramioul, la Maison du Conte et de la Littérature de Jodoigne, la Fondation Folon, l'Atelier Théâtre de la Vie, l'Atelier de la Dolce Vita, le Rideau de Bruxelles, le Théâtre Les Tanneurs et le Musée Félicien Rops. Depuis le début de l'année 2011, d'autres institutions nous ont rejoint.

Le projet génère une gestion assez lourde : l'actualisation permanente du fichier des travailleurs du secteur, la promotion de l'initiative auprès d'eux, la gestion des demandes et des cotisations, la formalisation des partenariats avec les Centres culturels, la prospection pour trouver de nouveaux partenaires et la prise de contact pour leur conventionnement.

Mais en ce qui concerne les demandes de cartes, le succès de 2009 s'est confirmé en 2010.

198 cartes avaient été demandées et distribuées à la fin de 2010.

Le nombre de détenteurs de la *Carte pro* en cette saison culturelle s'élève à 230, après un troisième train (le dernier de la saison 2010-2011) réalisé à la fin janvier 2011 suite à la journée de rencontre professionnelle du 27 janvier.

## DÉFENDRE LES INTERÊTS, REPRÉSENTER

### Participation à la 3C

L'ASTRAC défend les intérêts des Centres culturels et de leurs professionnels sur la base d'actions inspirées par les urgences ou les opportunités du moment, mais aussi de manière structurée dans le cadre de sa participation aux travaux de la **Commission des Centres culturels**.

C'est Vincent Bertholet, trésorier de l'ASTRAC, qui a continué à y représenter notre association en 2010.

Le poste de membre suppléant est vacant depuis qu'Ingrid Vandevarent a quitté le secteur en 2009. Michel Gelinne, l'un des deux vice-présidents de l'ASTRAC, s'est proposé pour la remplacer à l'occasion de l'appel à candidatures de septembre dernier.

L'ASTRAC s'est donné pour mission de faire entendre à la 3C la voix des professionnels de notre secteur et de veiller à ce que leurs intérêts communs y soient pris en compte. Les interventions de notre délégué sont motivées par une volonté d'y faire remonter les informations et les préoccupations du terrain.

Les travaux de la 3C ont porté essentiellement sur :

- l'examen des dossiers de renouvellement des contrats-programmes du « deuxième train » de Centres culturels (avec échéance 2013 ou 2014) ;
- le suivi des contraintes émises au sujet de plusieurs dossiers de Centres culturels du premier train dont les contrats-programmes avaient été renouvelés sous certaines conditions ;
- la préparation d'un nouveau décret sur la reconnaissance et le financement des Centres culturels (voir aussi ci-dessous).

Pour autant qu'il ne s'agisse pas d'informations confidentielles, les travaux de la 3C font l'objet de discussions à chaque réunion du Conseil d'administration ; les nouvelles les plus importantes sont relayées dans les infolettres électroniques.

### Participation au groupe de travail « nouveau décret »

Un groupe de travail a été constitué courant 2010 à l'initiative du Cabinet pour établir et développer les axes de la réforme du décret, avec des représentants désignés par la 3C, des responsables de Centres culturels et des représentants de l'Administration.

Vincent Bertholet a participé à l'ensemble des réunions de ce groupe, en tant que délégué de l'ASTRAC à la 3C.

Parmi les questions qui ont fait l'objet des débats : la (re)définition des missions ou du « métier de base » des Centres culturels, la problématique des territoires de référence, l'encadrement des missions spécifiques ou les spécialisations développées par certaines structures.

### Participation au groupe de travail « Mémoire du secteur »

A l'occasion des 40 ans de notre secteur, l'Observatoire des Politiques culturelles en collaboration avec la Direction des Centres culturels, la 3C, l'Association des Centres culturels (ACC) et l'ASTRAC a lancé un important chantier intitulé « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française : une approche historique et critique de 1965 à 2015 » consacré à la « mémoire de notre secteur », partant du principe que

« les centres culturels ont joué un rôle de premier ordre dans la naissance et la maturation d'une politique culturelle publique qui dépasse une politique des arts au sens strict. » Un groupe de travail a été constitué pour le pilotage de ce chantier, comprenant des représentants de toutes les parties concernées. L'ASTRAC y est représentée par Etienne Pévenasse, l'un de ses vice-présidents. Un contrat de service a été conclu avec « Archives et Musée de la Littérature » pour la numérisation et la mise en ligne sur le web d'informations liées à notre secteur et à ses institutions. Le groupe de travail s'est réuni deux fois : le 19 mai et le 17 septembre 2010.

## **Contacts avec les syndicats – Rencontre professionnelle du 1<sup>er</sup> juin**

L'ASTRAC se veut la représentante et la porte-parole des professionnels en Centres culturels ; elle voit son rôle comme complémentaire à celui des syndicats qui défendent les droits des travailleurs du secteur vis-à-vis de leurs employeurs.

Mais cette complémentarité est encore en grande partie à construire. Les syndicats sont peu présents dans notre secteur, leur relation avec les travailleurs des Centres culturels est assez problématique et ils ne semblent pas spontanément enclins à reconnaître l'ASTRAC comme interlocutrice.

La demi-journée de rencontre professionnelle du 1<sup>er</sup> juin 2010 visait à explorer différents aspects de cette problématique.

Organisée à la suite de notre Assemblée générale et à une semaine de la manifestation du non-marchand du 8 juin, elle proposait une rencontre-débat avec les représentants des syndicats (Eric Dubois, pour la CGSLB, Yves Hellendorff de la CNE et Christian Masai du SETca) sous l'intitulé « Les travailleurs des Centres culturels et leurs syndicats : quelles relations pour quels enjeux ? » afin d'y voir plus clair sur leur rôle envers les travailleurs du secteur, sur les attentes de ces derniers envers eux et sur les liens envisageables entre syndicats et ASTRAC.

Hervé Persain, secrétaire-adjoint de l'ASTRAC, a animé les échanges et en a rédigé le compte-rendu pour notre journal « Astrac en vrac ».

Cette rencontre qui a eu lieu à La Marlagne à Wépion, avait été programmée pour répondre aux sollicitations répétées de certains de nos membres, mais les professionnels du secteur ne se sont pas mobilisés en masse pour y assister : 22 personnes y ont participé.

Cela n'a pas empêché le magazine AlterEchos d'y consacrer un reportage publié dans le numéro du 4 juin 2010.

## **Représentation au niveau européen**

L'ASTRAC est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels, depuis 2008. Elle partage un siège à l'Assemblée générale de l'ENCC avec l'ACC.

De par cette adhésion, elle vise à assurer une visibilité aux Centres culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles au niveau européen.

En cotisant à l'ENCC, l'ASTRAC confère à l'ensemble de ses membres (adhérents comme effectifs) le droit de bénéficier de tarifs avantageux pour la participation aux activités de ce réseau.

En 2010, nos moyens humains et financiers limités ne nous ont pas permis de participer aux rencontres internationales de l'ENCC. Cela ne nous a pas empêché de sensibiliser le secteur à ces rencontres et aux autres activités et projets du réseau et d'autres organismes internationaux œuvrant pour la défense du secteur culturel.

## Concertation ASTRAC-ACC

Sous l'impulsion du Cabinet de la Ministre Laanan, un chantier a été lancé avec l'Association des Centre culturels (ACC) en 2010 pour identifier ensemble des pistes pour renforcer les liens entre ASTRAC et ACC ou en créer de nouveaux, et cela tant au niveau (1) de l'action menée ou à mener, qu'aux niveaux (2) organisationnel et (3) structurel.

Des représentants de nos deux associations représentatives se sont réunis lors de quatre réunions de réflexion et de travail exploratoires en 2010 :

- le 26 avril dans les bureaux de Pol Mareschal au Cabinet de la Ministre Laanan à Bruxelles, en présence de Pol Mareschal et Sophie Levègue ;
- le 7 juin au Théâtre de Namur ;
- le 12 octobre au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy ;
- le 25 novembre au Théâtre de Namur.

Dès leur première rencontre, nos deux associations ont reconnu le besoin réel de (re)définir **en concertation les champs d'action de l'ASTRAC et de l'ACC et de les clarifier vis-à-vis de l'extérieur** et se sont engagées à reformuler ensemble la spécificité de chaque association, et à se mettre d'accord sur des missions communes, en les redéfinissant si besoin.

Il a fallu prendre le temps nécessaire pour faire connaissance, créer une relation, trouver des méthodes de communication et de travail partagées – ce processus d'accoutumance, qui a été quelque peu ralenti par le changement d'équipe dirigeante au sein de l'ACC, est toujours en cours.

Cette première phase de concertation a cependant jeté les bases d'un rapprochement durable avec très rapidement quelques résultats tangibles :

- la participation de l'ACC à la Journée de rencontre professionnelle, où elle s'est chargée de l'animation d'un atelier ;
- la présence d'un représentant de l'ASTRAC à la plupart des rencontres en régions organisées par l'ACC pour présenter sa nouvelle équipe au secteur.

En dehors de la question de la définition des spécificités et complémentarités de l'ASTRAC et de l'ACC, les principaux contenus abordés lors des quatre réunions en 2010 étaient :

- la position particulière des animateurs-directeurs, les pistes pour les accompagner pour rendre une plus grande attractivité à ce métier ;
- idée d'une base de données commune ;
- idée d'un site plateforme ;
- une ouverture de nos deux associations vers ASSPROPRO ;
- la représentation du secteur à l'étranger ;
- un nouveau cycle de formation pour les animateurs-directeurs ;
- les périples du groupe « Mémoire du secteur ».

Le 25 novembre, nos deux associations ont adressé un courrier commun à la Ministre Laanan pour l'informer des synergies dégagées jusqu'à ce jour.

## Échanges avec ASSPROPRO

En parallèle avec cette concertation avec l'ACC, l'ASTRAC a pris l'initiative d'un rapprochement avec ASSPROPRO. Une première rencontre, avec des représentants des deux associations a eu lieu le 21 septembre au Centre culturel de Chênée pour envisager la mise en commun de projets et l'organisation d'une réflexion commune.

ASSPROPRO s'est montrée ouverte à l'idée d'initiatives partagées, mais a tenu, dès le départ, à souligner le fait qu'elle ne se considère pas comme une association du secteur, malgré la présence importante des Centres culturels en son sein.

Des propositions concrètes pour une meilleure coordination entre nos deux associations ont été discutées :

- une harmonisation des agendas pour éviter des chevauchements de dates entre nos réunions et rencontres respectives – l'idée a été concrétisée immédiatement par une communication permanente des agendas ;
- la création d'outils de communication communs ;
- la constitution d'une plateforme bisannuelle ASTRAC-ASSPROPRO-ACC.

## **GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL**



## PERSONNEL, SITUATION DE L'EMPLOI

La professionnalisation de l'ASTRAC a continué à représenter un défi non résolu en 2010.

Tout d'abord, la pérennisation des emplois n'est pas encore acquise. L'aide de la Région wallonne sous forme de 5 points APE pour un ETP nous a permis d'engager à partir de fin 2006 du personnel permanent, mais elle est loin de couvrir l'entièreté des frais de salaires et de fonctionnement qui résultent de cet engagement. L'obtention de subsides extraordinaires de la Communauté française (20.000 euros à la fin de 2009 et 10.000 euros à la fin de 2010) en plus de subside annuel de 25.000 euros pour le fonctionnement nous a permis de maintenir notre volume d'emploi en 2010, dans l'attente d'un subventionnement plus important dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

D'autre part, l'évolution récente de l'ASTRAC confronte sa petite équipe à une surcharge de travail, liée à la professionnalisation de l'asbl et à son autonomisation vis-à-vis du Centre culturel du Beau Canton, ainsi qu'au développement de nouveaux projets, à une amplification de la communication et à une multiplication ou un renforcement des relations et synergies, pour répondre aux aspirations et sollicitations du secteur, des membres et des partenaires. Cette surcharge pèse lourd sur le fonctionnement quotidien et risque de compromettre la bonne continuation et le suivi des activités récurrentes, tout en empêchant le développement de nouveaux projets et l'ouverture à de nouvelles pistes d'action.

**L'engagement de personnel supplémentaire est indispensable** pour diminuer la pression sur l'équipe et pour augmenter la qualité du travail grâce à une meilleure organisation et une répartition des tâches plus fonctionnelle.

Au 31 décembre 2010, le personnel de l'ASTRAC était composé de :

- Frédéricque Bigonville, employée polyvalente à mi-temps,
- Liesbeth Vandersteene, directrice à trois quart-temps.

Marie Lambert avait quitté l'équipe à la fin de 2009.

En janvier 2010, Frédéricque Bigonville, à ce moment encore animatrice-directrice du Centre culturel de Bièvre, a été choisie pour remplacer Marie Lambert. Comme elle ne pouvait se rendre disponible que pour la mi-juin, le poste a été occupé depuis fin janvier par Xavier Lecat, qui avait déjà travaillé pour l'ASTRAC en 2008.

L'ASTRAC a de nouveau fait appel à lui en décembre 2010 pour renforcer l'équipe surchargée. Il a accompli certaines tâches d'infographie pour lesquelles l'équipe en place n'a ni les compétences requises ni le temps nécessaire.

## LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION

L'ASTRAC a continué en 2010 à dépendre de tiers pour son hébergement.

Les bureaux ont déménagé le 15 avril 2010 dans les locaux de la Bibliothèque publique de Florenville-Chiny, qui met à la disposition de l'ASTRAC un espace de travail à la rue de l'Eglise, 13 à Florenville. Le bâtiment du Centre culturel du Beau Canton à la rue de Rosière 4, qui les hébergeait jusqu'à cette date, était devenu temporairement inutilisable pour ses différents utilisateurs à la suite d'importants travaux.

En dehors des embarras et réorganisations habituels liés à chaque déménagement, la séparation du Centre culturel a été difficile ; l'ASTRAC avait fonctionné depuis de longues années avec du matériel mis à sa disposition par le Centre culturel.

Cette séparation a toutefois favorisé l'autonomisation de l'asbl, engagée avec prudence depuis 2009. L'ASTRAC possède dorénavant son propre équipement, financé en partie grâce à un subside d'équipement de la Communauté française : deux ordinateurs (1 de bureau, 1 portable) avec logiciels, une petite imprimante, un disque dur externe, un téléphone-fax. Elle a sa propre ligne téléphonique et une connexion internet. Pour raisons de facilité, le siège social est resté inchangé, mais une boîte postale a été louée pour la correspondance.

L'ASTRAC continue toutefois à utiliser des bureaux, chaises et étagères mis à sa disposition et la convention avec la Bibliothèque, qui fixe les modalités de son hébergement, prévoit une participation aux frais partagés quasi-symbolique.

Début 2010, la Bibliothèque avait donné son accord pour héberger les bureaux de l'ASTRAC pour la durée des travaux au bâtiment de la rue de la Rosière ou pendant un an maximum. A la fin de 2010, il était devenu clair que ce qui avait été perçu comme une solution temporaire au départ, allait devoir se prolonger. Le retour de l'ASTRAC à son ancienne adresse est aujourd'hui reporté sans date. Les travaux à la rue de la Rosière se sont avérés beaucoup plus lourds que prévu. Le Centre culturel du Beau Canton n'y retournera probablement plus. Qui sera son nouvel utilisateur ? Aura-t-il la capacité ou la volonté d'y accueillir l'ASTRAC ? L'incertitude est donc totale et malgré l'augmentation importante des aides de la Communauté française en 2009 et 2010, l'ASTRAC ne dispose pas encore des moyens nécessaires pour pouvoir financer son installation autonome dans un local loué.

## PROJET DE CONVENTION – SITUATION FINANCIÈRE

L'obtention d'un « contrat-programme » ou d'une convention pluriannuelle avec la Communauté française est un objectif que l'ASTRAC se fixe depuis des années pour pouvoir pérenniser l'asbl et ses emplois. Dans l'attente de cette convention, l'ASTRAC dépend d'une subvention annuelle de la Communauté française qui doit être renégociée chaque année, avec des résultats variables.

En 2009, le soutien de la Communauté française à l'ASTRAC avait considérablement augmenté grâce à l'obtention d'un subside extraordinaire de 20.000 euros pour le projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » à mener en 2009 et 2010. Ce subside a permis à l'asbl de survivre en 2010 sans devoir réduire son volume d'emploi.

En 2010, l'ASTRAC a obtenu un subside de 25.000 euros pour le fonctionnement et un subside extraordinaire de 10.000 euros en complément.

Les négociations avec la Communauté française pour une convention pluriannuelle ont été poursuivies et ont enfin porté leurs premiers fruits.

En avril 2010, une rencontre avec Pol Mareschal a permis de jeter les bases de la préparation d'un projet de convention, en lien avec un travail de redéfinition des relations entre l'ASTRAC et l'ACC.

Le 30 novembre 2010, une nouvelle rencontre a été l'occasion d'examiner une première fois les modalités financières de cette convention, à concrétiser et signer dans le courant du premier semestre de 2011.

Durant les dernières semaines de l'année, nous avons affiné, à la demande de Pol Mareschal, nos projections budgétaires et réalisé un argumentaire sur nos besoins en matière de personnel. De ce travail est ressorti **qu'une subvention annuelle de 72.000 euros par an est indispensable** pour permettre à l'ASTRAC de sécuriser son action et son fonctionnement professionnels en engageant un mi-temps supplémentaire et en installant ses bureaux dans un local propre à l'association.

## RÉFLEXION SUR UNE MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts de l'asbl ASTRAC, projetée depuis 2008 pour mettre les statuts en conformité avec la loi sur les asbl, mais aussi pour vérifier et sanctionner certains choix relatifs à la dénomination de l'asbl et à la définition de la qualité de membre effectif et surtout celle de membre adhérent, a — à nouveau — été reportée en 2010.

Ce deuxième report était motivé par la volonté de l'ASTRAC d'attendre les résultats des échanges avec l'ACC et de les intégrer dans la modification, qui devrait ainsi pouvoir **formaliser l'asbl ASTRAC comme une association de professionnels**, plutôt que comme « réseau des Centres culturels ».

Dans l'attente de la modification, la « baseline » ou ligne de base en dessous du logo ASTRAC, « Réseau des Centres culturels de la CFWB asbl », a été supprimée dans notre communication à partir du deuxième semestre. Dans nos entêtes de lettres, une accroche pour les 20 ans de l'ASTRAC a été ajoutée au logo suivi seulement de la mention « asbl », l'adresse du siège social et nos coordonnées.

Un groupe de travail a été constitué au sein du CA pour préparer la modification. Il se base d'une part sur le travail assez complet réalisé en 2008, d'autre part sur les aboutissements de la concertation ASTRAC-ACC.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Membres du CA de l'ASTRAC

**Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration de l'ASTRAC était composé de :**

Membres du bureau :

Président : Christophe Loyen (Chênée)  
Vice-Présidents : Étienne Pévenasse (Gerpennes)  
Michel Gelinne (Watermael-Boitsfort)  
Secrétaire : Justine Dandoy (CCR Huy)  
Secrétaire adjoint : Hervé Persain (CCR Huy)  
Trésorier : Vincent Bertholet (Antoing)

Les autres administrateurs étaient:

Chantal Charlier (Gerpennes)  
Manu Dias (Watermael-Boitsfort)  
Pierre Fasbender (Habay)  
Jean-Luc Gustin (Sprimont)  
Pierre Mativa (Wanze)  
Pascale Piérard (Ourthe et Meuse)  
Laurent Vanbergie (Enghien)

Le Conseil d'administration de l'ASTRAC est renouvelable par tiers chaque année, à l'occasion de l'Assemblée générale.

Faisaient partie du tiers sortant en 2010 : Vincent Bertholet, Michel Gelinne, Pierre Mativa et Hervé Persain. Ils se sont tous représentés et ont tous été réélus. Ils seront sortants en 2013. Frédéricque Bigonville et Eddy Gijssens ont démissionné de leur poste à l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin.

Trois nouveaux administrateurs ont été élus: Renaud Geeraerts, Pascale Piérard et Pierre Fasbender. Ils sont sortants en 2013.

Renaud Geeraerts a démissionné de son poste le 20 octobre.

Tous les membres du bureau ont été reconduits en 2010.

## Réunions du CA de l'ASTRAC

Le **Conseil d'administration** s'est réuni dix fois en 2010 dans des lieux différents. Dans la mesure du possible, le CA a essayé de se réunir dans des Centres culturels non représentés au sein du CA.

Une réunion de l'**Assemblée générale** a eu lieu au mois de juin à La Marlagne (Centre Marcel Hicter, Wépion).

Voici un aperçu des dates de ces réunions ainsi que des principaux points à l'ordre du jour.

### **réunion du 8 janvier 2010 à Antoing**

- Remplacement de Marie Lambert
- Journée pro 2010
- Situation financière
- Projets « les Centres culturels au cœur de la culture ? » (ensemblier)
- Prochain journal « Astrac en vrac »

- AG, bilan AG, bilan rencontre avec les syndicats
- Rencontre avec l'ACC
- Projet « ensemblier »
- Prochain journal « Astrac en vrac »
- Départ Xavier Lecat, engagement Frédérique Bigonville

### **réunion du 25 février 2010 à Bertrix**

- Bilan journée pro
- Rencontre avec Sébastien Wilkin, nouvel animateur-directeur du CC du Beau Canton
- Projet de convention ASTRAC-CF
- Prochaine newsletter
- Groupes de travail « décret » et « éthique » : objectifs 2010
- Refonte du site internet
- Projet extra (ensemblier) : réunion du comité d'accompagnement

### **réunion du 09 septembre 2010 à Engis**

- Situation financière : budget prévisionnel – convention ASTRAC-CF
- Locaux et équipement
- Projet « ensemblier »
- Carte pro
- ASTRAC-ACC ; ASTRAC-ASSPROPRO ; ASTRAC-Concertation bruxelloise.

### **réunion du 23 mars 2010 à Marchin**

- Déménagement des bureaux
- Demande de subvention 2010 – convention ASTRAC-CF
- statuts de l'asbl et cotisations

### **réunion du 05 octobre 2010 à Habay**

- Groupe « Mémoire du secteur »
- Situation financière
- Projet « ensemblier »
- Carte pro
- Journée pro 2011
- 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ASTRAC
- Prochain journal « Astrac en vrac »
- Infolettre

### **réunion du 07 mai 2010 à Welkenraedt**

- Préparation AG et rencontre-débat avec les syndicats
- Projet extra (ensemblier) : constitution d'un groupe de travail, calendrier
- Infolettre – journal « Astrac en vrac »
- Carte pro 2010-2011
- Déménagement des bureaux, équipement

### **réunion du 18 novembre 2010 à Rochefort**

- Démission de Renaud Geeraerts
- Situation financière : le point + achat de matériel
- Projet de convention ASTRAC-CF : rencontre avec Pol Mareschal
- Asbl ASTRAC : dénomination de l'asbl, modification des statuts, siège social
- Journée pro: programme
- Carte Pro
- Démission de l'ASTRAC d'As21

### **réunion du 25 mai 2010 à Namur (Université de la Paix)**

- Projet « ensemblier »
- Approbation du rapport d'activités 2009
- Approbation des comptes 2009
- Approbation du budget 2010
- Préparation AG
- Préparation rencontre-débat avec les syndicats

### **réunion du 14 décembre 2010 à Couvin**

- Journée pro
- Situation financière
- Relations externes : ASTRAC-ACC, ASTRAC-ASSPROPRO
- Carte de vœux
- Carte pro
- Projet « ensemblier »
- Modification des statut

### **réunion du 15 juin 2010 à Chiny**

- Visite du nouveau bureau
- Suivi AG : accueil nouveaux administrateurs, renouvellement du bureau, approbation PV

## MEMBRES DE L'ASTRAC

En 2010, l'ASTRAC représentait :

- 47 membres effectifs (individuels),
- 113 membres adhérents (Centres culturels, Agences de développement culturel),
- plus de 1000 personnes de contact.

### Membres effectifs de l'asbl en ordre de cotisation au 31 décembre 2010

FRANCOISE	BELOT	BEAURAING
PATRICK	BEROUDIAUX	COUVIN
VINCENT	BERTHOLET	ANTOING
CHANTAL	CHARLIER	GERPINNES
CHRISTOPHE	COLLARD	SPA
EMILIE	COZAR	SPA
EMMA	CUDIN	BRAIVES-BURDINNE
ERIC	DAMOISEAUX	SPA
JUSTINE	DANDOY	HUY
LAURENT	DE BRUYN	SPA
MAGALI	DECERF	SPA
GAËLLE	DEFAYS	EGHEZEE
JULIE	DELACOURT	ENGHIEN
CHRISTIAN	DEREU	SPA
MICHEL	DESAUBIES	REMICOURT
MANU	DIAS	WATERMAEL-BOITSFORT
GAETANNE	DUBOIS	HASTIERE
CHRISTINE	ERGO	ENGHIEN
RENAUD	GEERAERTS	COUVIN
EDDY	GIJSENS	AMAY
PIERRE	GILLES	ACTION SUD
GERALDINE	GOGNEAUX	FLOREFFE
JEAN-LUC	GUSTIN	SPRIMONT
CLAUDINE	HARTS	ENGHIEN
CHRISTINE	LEONARD	SPA
LUC	LOGIST	GEMBLOUX
CHRISTOPHE	LOYEN	CHENEE
SABINE	MARCHETTI	WATERMAEL-BOITSFORT
CECILE	MARRION	BIEVRE
PIERRE	MATIVA	WANZE
JEREMY	MELCHIOR	SPA
BERNARD	MICHEL	FOSSE
GAËLLE	MONVILLE	SPA
MIREILLE	NOEL	SPA
CAROLINE	PAROTTE	SPA
HERVE	PERSAIN	HUY
ETIENNE	PEVENASSE	GERPINNES
ALEXANDRE	PHILIPPE	SPA
SANDRA	PIRARD	SPA
LAETITIA	RASSCHAERT	WATERMAEL-BOITSFORT
JOSEPH	REYNAERTS	SOUMAGNE
JOSEE	STRUYVELT	SPA
LAURENT	VANBERGIE	ENGHIEN
ALAIN	WINANDY	SPA
KEVIN	AERNOUDT	REMICOURT
CELINE	MEURICE	REMICOURT
THOMAS	PREDOUR	WATERMAEL-BOITSFORT

**Centres culturels adhérents :  
en ordre de cotisation au 31 décembre 2010**

CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD - MAISON DE LA CREATION	1020	LAEKEN
CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK	1030	BRUXELLES
LES HALLES DE SCHAERBEEK	1030	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL JACQUES FRANCK - SAINT-GILLES	1060	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN - LA VILLA	1080	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL LE FOURQUET	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
CENTRE CULTUREL DE JETTE	1090	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL D'EVERE	1140	EVERE
CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT - LA VENERIE - ESPACE PAUL DELVAUX	1170	WATERMAEL- BOITSFORT
CENTRE CULTUREL DE WOLUWE SAINT-LAMBERT - WOLU CULTURE -	1200	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL DE LA NETHEN	1320	HAMME-MILLE (BEAUVECHAIN)
CENTRE CULTUREL DE RIXENSART	1332	GENVAL
CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES- LOUVAIN-LA-NEUVE	1340	OTTIGNIES
FOYER CULTUREL PERWEZ	1360	PERWEZ
CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE	1370	JODOIGNE
CENTRE CULTUREL DE WATERLOO ESPACE BERNIER	1410	WATERLOO
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD	1420	BRAINE-L'ALLEUD
CENTRE CULTUREL DE REBECQ	1430	REBECQ
CENTRE CULTUREL D'ITTRE - CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION	1460	ITTRE
CENTRE CULTUREL DE GENAPPE	1470	GENAPPE
CENTRE CULTUREL DE TUBIZE	1480	TUBIZE
CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON (CCBW)	1490	COURT-SAINET-ETIENNE
LES CHIROUX -CENTRE CULTUREL DE LIEGE	4000	LIEGE
CENTRE CULTUREL JUPILLE ET WANDRE	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE
CENTRE CULTUREL D'OURTHE ET MEUSE	4031	ANGLEUR
CENTRE CULTUREL DE CHENEE	4032	CHENEE
CENTRE CULTUREL DE SERAING	4100	SERAING
FOYER CULTUREL DE SPRIMONT	4140	SPRIMONT
CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE	4260	BRAIVES
CENTRE CULTUREL DE HANNUT	4280	HANNUT0
CENTRE CULTUREL DE WAREMME	4300	WAREMME
CENTRE CULTUREL DE REMICOURT	4350	MOMALLE
CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE	4400	FLEMALLE
CENTRE CULTUREL D'ANS	4432	ALLEUR
CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES	4470	SAINTE-GEORGES-SUR-MEUSE
CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE ENGISSE	4480	ENGIS
CENTRE CULTUREL ARRONDISSEMENT DE HUY	4500	HUY
CENTRE CULTUREL DE WANZE	4520	WANZE
CENTRE CULTUREL D'AMAY CULTUR'AMA	4540	AMAY
CENTRE CULTUREL DE MARCHIN	4570	MARCHIN
CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE	4630	SOUMAGNE
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS	4800	VERVIERS
CENTRE CULTUREL DE DISON	4820	DISON
CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT	4840	WELKENRAEDT
CENTRE CULTUREL DE SPA	4900	SPA
CENTRE CULTUREL DE THEUX	4910	THEUX
CENTRE CULTUREL STAVELLOT	4970	STAVELLOT
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE NAMUR-THEATRE DE NAMUR	5000	NAMUR

CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX	5030	GEMBOUX
CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE	5060	AUVELAIS SAMBREVILLE
CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE	5070	FOSSES-LA-VILLE
CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE	5150	FLOREFFE
CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE - CRAC'S	5170	BOIS-DE-VILLERS
CENTRE CULTUREL D'ANDENNE	5300	ANDENNE
CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN	5310	EGHEZEE
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT	5500	DINANT
CENTRE CULTUREL LOCAL DE HASTIERE	5540	HASTIERE
CENTRE CULTUREL DE BIEVRE	5555	BIEVRE
CENTRE CULTUREL DE BEAURAING	5570	BEAURAING
CENTRE CULTUREL DES ROCHES	5580	ROCHEFORT
CENTRE CULTUREL DE CINEY	5590	CINEY
FOYER SOCIOCULTUREL DE PHILIPPEVILLE	5600	PHILIPPEVILLE
FOYER CULTUREL FLORENNES	5620	FLORENNES
CENTRE CULTUREL DE WALCOURT	5650	WALCOURT
CENTRE CULTUREL CHRISTIAN COLLE	5660	COUVIN
CENTRE CULTUREL ACTION SUD	5670	NISMES (VIROINVAL)
FOYER CULTUREL DE DOISCHE	5680	DOISCHE
CENTRE CULTUREL REGIONAL DE CHARLEROI	6000	CHARLEROI
CENTRE CULTUREL ANDERLUES LA BOURLETTE	6150	ANDERLUES
CENTRE CULTUREL DE COURCELLES	6180	COURCELLES
CENTRE CULTUREL DE FLEURUS FLEURUS- CULTURE	6220	FLEURUS
CENTRE CULTUREL DE FARCIENNES	6240	FARCIENNES
CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES	6250	AISEAU-PRESLES
CENTRE CULTUREL DE GERPINNES	6280	GERPINNES
SUDHAINA - CENTRE CULTUREL DE CHIMAY	6464	BAILEUX
CENTRE CULTUREL LOCAL DE SIVRY-RANCE TERRE CHEVROTINE	6470	SIVRY-RANCE
CENTRE CULTUREL DE THUIN	6530	THUIN
CENTRE CULTUREL LOCAL DE MOMIGNIES	6590	MOMIGNIES
CENTRE CULTUREL SOL PAVEYE DE BASTOGNE	6600	BASTOGNE
MAISON DE LA CULTURE D'ARLON (MCA)	6700	ARLON
CENTRE CULTUREL DE HABAY	6720	HABAY-LA-NEUVE
CENTRE CULTUREL COMMUNE D'AUBANGE	6791	ATHUS
CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON	6820	FLORENVILLE
CENTRE CULTUREL DE BERTRIX	6880	BERTRIX
MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE (MCFA)	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
CENTRE CULTUREL DE DURBUY	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE DE NASSOGNE	6950	NASSOGNE
CENTRE CULTUREL LOCAL DE HOTTON	6990	HOTTON
LE MANEGE.MONS	7000	MONS
CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES	7060	SOIGNIES
CENTRE CULTUREL DU ROEULX - JOSEPH FAUCON	7070	LE ROEULX
CENTRE CULTUREL LOCAL DE FRAMERIES	7080	FRAMERIES
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE	7090	BRAINE LE COMTE
AGENCE CULTURELLE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	7100	LA LOUVIERE
CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ LE SABLON	7141	MORLANWELZ
CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ- HERLAIMONT	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
FOYER CULTUREL DE MANAGE	7170	MANAGE
CENTRE CULTUREL DE BOUSSU	7301	HORNU (BOUSSU)
FOYER CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN	7330	SAINT-GHISLAIN
CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE	7340	COLFONTAINE
MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON	7390	QUAREGNON
CENTRE CULTUREL TRANSFRONTALIER - MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI	7500	TOURNAI
CULTURE .WAPI	7500	TOURNAI

FOYER CULTUREL DE PERUWELZ	7600	PERUWELZ
FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING	7640	ANTOING
CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON	7700	MOUSCRON
CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON MJC	7780	COMINES- WARNETON
CENTRE CULTUREL DE SILLY	7830	SILLY
CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN	7850	ENGHIEN
CENTRE CULTUREL RENE MAGRITTE	7860	LESSINES
CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES	7880	FLOBECQ
CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT	7900	LEUZE
FOYER CULTUREL DE BELOEIL	7972	QUEVAUCAMPS

## **PERSPECTIVES 2011**



## **1. Les perspectives pour 2011 sont basées :**

- **sur la volonté de l'ASTRAC de continuer à développer son rôle de lieu de rencontre et de partage, de réflexion et de formation, d'écoute, de soutien et de représentation pour les professionnels du secteur ;**
- **sur la recherche de solutions pour sécuriser son action et fonctionnement professionnels en réduisant sa fragilité financière et sa dépendance d'associations tierces (la Bibliothèque publique Florenville-Chiny, les Centres culturels de ses administrateurs) ;**
- **sur la construction d'un développement en solidarité, en complémentarité et, le cas échéant, en collaboration avec l'ACC et avec les autres associations proches des Centres culturels.**

## **2. Perspectives quant à l'action à mener**

Dans la mesure où nos moyens le permettront, l'ASTRAC continuera en 2011 à poursuivre ses missions spécifiques :

- (1) de favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies entre les professionnels du secteur pour une mise en réseau des Centres culturels eux-mêmes ;
- (2) d'organiser une réflexion permanente sur les pratiques professionnelles du secteur et sur le rôle des Centres culturels du point de vue des professionnels, d'alimenter le débat public sur les stratégies et les politiques culturelles à tous les niveaux ;
- (3) d'informer les professionnels des Centres culturels, de proposer des formations sur des thèmes liés à l'actualité du secteur et à ses pratiques professionnelles ;
- (4) de valoriser et de promouvoir le travail des professionnels des Centres culturels, l'action du secteur et le rôle de la culture en général ;
- (5) de défendre les intérêts des professionnels du secteur et ceux des Centres culturels, de les représenter auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et des décideurs à tous les niveaux.

La **réforme du décret** continuera bien évidemment à nous intéresser au plus haut point et à constituer l'un des fils rouges des actions qui nous développerons en lien avec la réalisation de nos missions.

## Concrètement,

(1) en lien avec notre mission de base de promouvoir la **mise en réseau** des professionnels du secteur, minimum deux **rencontres professionnelles** seront organisées en 2011 :

- la journée de rencontre professionnelle de fin janvier, prévue le jeudi 27 janvier ;
- la demi-journée de rencontre à l'occasion de l'Assemblée générale.

Notre volonté est de « professionnaliser » le plus possible ces rencontres et les moments de formation et d'échange que sont les ateliers proposés dans ce contexte, en travaillant, le cas échéant, avec des « experts » rémunérés.

(2) Dans le domaine de la **réflexion**, durant le premier semestre de l'année, la plus grande partie de notre énergie sera consacrée à la conclusion du **projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? »** ainsi qu'à la capitalisation et la communication de ses résultats.

Sur la base des quatre rapports des rencontres en régions, un mémorandum sera réalisé reprenant les principales idées-forces et questions issues des échanges, dans la perspective de la réforme du décret.

Un document sera réalisé réunissant ce mémorandum et les rapports exhaustifs des rencontres. Ce document sera présenté à la 3C, à l'Administration et au Cabinet de la Ministre Laanan, comme une contribution au débat public sur la réforme du décret, et diffusé largement au sein du secteur et auprès d'un maximum de partenaires intéressés.

Un numéro spécial du journal « Astrac en vrac » sera également consacré aux résultats de ce projet, avec des textes plus synthétiques et accessibles. Il reflètera les impressions et réactions personnelles de participants au projet et d'autres commentateurs du secteur ou non.

Nous examinerons l'opportunité et notre capacité d'organiser de nouveaux moments d'échange et de réflexion sur les **autres questions que pose la réforme du décret** et qui n'ont pu être approfondies lors du projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ».

Avec l'ACC, un chantier de réflexion sera lancé sur la **situation des animateurs-directeurs**, avec pour objectif :

- de proposer des pistes pour un meilleur accompagnement et encadrement, notamment via le nouveau décret ;
- de contribuer à donner une plus grande attractivité à ce métier.

(3) Dans le domaine de l'**information**, notre objectif est d'entretenir et d'améliorer nos contacts avec un maximum de professionnels du secteur et d'autres intéressés, afin de pouvoir les tenir au courant en permanence des initiatives organisées au sein de l'ASTRAC ou en-dehors, susceptibles de les intéresser, ainsi que des actualités du secteur, dont notamment l'avancement et les résultats des travaux de préparation d'un nouveau décret.

La possibilité de développer une **communication coordonnée** avec l'ACC et les autres associations présentes dans notre secteur sera étudiée avec celles-ci et concrétisée le cas échéant.

La diffusion des **brèves et infolettres électroniques** sera poursuivie, au rythme minimum d'une infolettre par trimestre.

A côté de l'infolettre, 4 exemplaires du périodique « **Astrac en vrac** » sont prévus dont minimum 2 journaux « réguliers ».

Le système d'envoi des journaux « papier » sera rationalisé davantage et complété d'une diffusion électronique.

La refonte du **site internet** [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be) sera amorcée dès que possible.

Le cahier des charges intégrera :

- l'identification d'un nouveau logiciel pour la conception et l'actualisation du site, si possible un logiciel libre ;
- la réalisation d'une nouvelle conception graphique plus attractive ;
- la recherche de la meilleure organisation des rubriques ;
- une réflexion sur l'intérêt éventuel de développer la fonction du site comme « vitrine » des Centres culturels, pour promouvoir l'action du secteur ;
- une réflexion avec l'ACC sur une harmonisation ou une meilleure coordination des informations proposées sur nos sites respectifs et sur l'idée de créer un site plateforme.

En ce qui concerne la **formation**, l'idée de l'ASTRAC de lancer, avec l'ACC, ASSPROPRO et la Communauté française, une **réflexion concertée sur l'identification et la mise en place d'une offre de formation à destination des professionnels du secteur et basée sur leurs besoins**, reste d'actualité et sera concrétisée dans la mesure du possible.

Une **demande d'un subside extraordinaire** sera introduite auprès de la Communauté française afin de pouvoir **optimiser les initiatives de formation** proposées par l'ASTRAC, par exemple à l'occasion des rencontres professionnelles, sur la base de leur intégration dans cette démarche de concertation et grâce aux éventuels apports d'experts rémunérés.

(4) Pour contribuer à **valoriser le travail des professionnels des Centres culturels**, l'ASTRAC poursuivra le développement de la **Carte professionnelle** en 2011, notamment en recherchant à multiplier ses partenariats avec des opérateurs externes au secteur.

L'idée d'une newsletter « Carte pro » pour informer les détenteurs de la carte des activités à tarifs réduits organisés par nos partenaires et sur les nouveaux avantages accordés sera examinée, et réalisée si nos moyens le permettent.

(5) L'ASTRAC continuera en 2011 à **représenter les professionnels en Centres culturels**, à faire entendre leur voix et à **défendre leurs intérêts**, notamment dans le débat public sur la **préparation d'un nouveau décret**.

Nous interviendrons de manière ponctuelle pour réagir aux urgences qui se présentent en lien avec cette réforme et les autres actualités du secteur et nous étudierons avec l'ACC les possibilités pour agir conjointement, en fonction des opportunités qui se présentent.

En lien avec la préparation d'un nouveau décret, la conclusion du projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » et la présentation de ses résultats ont déjà été mentionnées plus haut, ainsi que notre volonté d'organiser éventuellement avec les professionnels du secteur d'autres moments de réflexion, d'écoute et de prise de parole consacrés aux différentes questions suscitées par la réforme du décret.

L'ASTRAC poursuivra sa **participation active aux travaux de la 3C**, ainsi qu'aux autres groupes de travail et organismes consultatifs auxquels elle sera associée.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons appris que Vincent Bertholet ne pourra plus continuer à assurer notre représentation à la 3C à la suite de son départ du secteur et de l'ASTRAC même.

Michel Gelinne le remplacera dès que possible (voir plus haut) ; nous ferons le nécessaire pour que la transition se passe au mieux.

Nous continuerons à nous investir dans le groupe de pilotage du chantier sur la mémoire du secteur ainsi que dans les éventuels autres groupes de travail auxquels nous serons invités en tant qu'association représentative du secteur.

Au niveau de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notre volonté est de perpétuer et d'intensifier nos contacts avec les différentes associations proches des Centres culturels : les concertations régionales, les agences, ASSPROPRO, et bien sûr l'ACC (l'un des points suivants est consacré aux relations ASTRAC-ACC en 2011).

Au niveau international, l'ASTRAC renouvellera en 2011 son adhésion à l'**ENCC** et relaiera auprès des Centres culturels les informations de ce réseau ; elle participera à ses projets et activités dans la mesure de ses moyens humains et financiers.

### **3. Perspectives quant à la pérennisation de l'ASTRAC, quant à l'emploi et aux locaux et au matériel dont dispose l'association**

La bonne réalisation des projets et actions mentionnés ci-dessus dépendra de la consolidation financière de l'asbl, pas encore acquise au moment où nous rédigeons ce rapport.

Le 30 mars 2011, nous avons reçu une promesse de subside d'un montant de 25.000 euros pour le fonctionnement en 2011. Il ressort d'un contact informel qu'un subside complémentaire de 20.000 euros nous serait accordé.

Les négociations avec la Communauté française pour obtenir un soutien plus important dans le cadre d'une convention pluriannuelle seront poursuivies en 2011.

Notre premier objectif sera de pouvoir pérenniser nos emplois et consolider l'action et le fonctionnement actuels basés sur la professionnalisation de notre asbl.

Nous défendrons en outre la nécessité de pouvoir, le plus vite possible, financer un renfort en personnel ainsi que l'installation de nos bureaux dans un local propre à l'ASTRAC.

L'engagement d'un collaborateur à mi-temps chargé de la communication est envisagé dès que les moyens le permettront. Ses tâches seront liées principalement à la réalisation des activités techniques de communication (via le journal, l'infolettre, les brèves électroniques, le site internet,...) :

- la mise en page du journal et de l'infolettre ;
- la refonte et la mise à jour du site internet ;
- la conception graphique des outils à créer (brochures, invitations, publications diverses, ...)
- la coordination de la reproduction des outils papier ;
- la diffusion des informations ;
- la gestion des fichiers et carnets d'adresses.

Une projection financière réalisée sur la base de nos dépenses en 2009 et intégrant la double hypothèse d'un mi-temps supplémentaire et la location d'un nouveau local démontre qu'un subside annuel de 72.000 euros nous est indispensable pour réellement pouvoir continuer à fonctionner de manière professionnelle.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nos derniers contacts avec le Cabinet de la Ministre Laanan nous permettent de pouvoir annoncer la signature d'une convention ASTRAC-CF portant sur un montant de 45.000 euros avant l'été 2011.

Une augmentation de 10.000 euros par avenant serait possible en 2012.

#### **4. Perspectives en ce qui concerne les rapports ASTRAC-ACC**

Les réunions de travail avec l'ACC seront poursuivies à un rythme accéléré en 2011.

Dans le courant du premier semestre, nos deux associations tenteront de (re)définir ensemble les rôles et les missions de nos deux associations sur la base d'une lecture comparative de nos statuts respectifs et de nos derniers rapports d'activités.

Une présentation des résultats de cette phase de concertation sera réalisée à destination de nos assemblées générales respectives.

Ces résultats seront intégrés dans les travaux de préparation de la modification des statuts de l'asbl ASTRAC, travaux qui devraient pouvoir aboutir sur une proposition de modification à soumettre à notre Assemblée générale du 12 mai 2011.

Dans la deuxième moitié de l'année, nous continuerons à examiner avec l'ACC les collaborations possibles. La plateforme de dialogue et de coordination poursuivra ses missions sur la base d'un calendrier de rencontres régulières.

Un premier chantier commun sur la problématique des animateurs-directeurs sera mis sur pied.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la première phase de concertation a en effet été conclue par la rédaction d'une **note d'intention commune** à destination de nos membres respectifs et du secteur plus largement – une copie de cette note est annexée à ce rapport.



## **ANNEXES**



## **4 annexes :**

### **1 projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? »**

1.1 Rapport d'activités 2009-2010

1.2 Mémoire

**2 Carte pro** : liste des partenaires saison 2010-2011

**3 Concertation ASTRAC-ACC** : note d'intention commune



**ANNEXE 1.1. « Les Centres culturels au cœur de la culture ? »  
Rapport d'activités 2009-2010**





asbl – rue de la Rosière, 4  
6820 FLORENVILLE  
tél 061/ 29 29 19 ou 0475 26 82 25  
[astrac@centresculturels.be](mailto:astrac@centresculturels.be)  
[www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)

## « LES CENTRES CULTURELS AU CŒUR DE LA CULTURE ? » PROJET EXTRAORDINAIRE MENE EN 2009-10 RAPPORT D'ACTIVITES

### 1. Rappel des objectifs du projet

Les Centres culturels, petits ou grands, locaux ou régionaux, de par les missions qui leur sont attribuées mais aussi à cause de leur mode de fonctionnement et organisation institutionnelle, développent leur action à l'intersection d'une multitude de domaines d'action et de compétences. Ils le font, peuvent le faire et/ou sont sensés le faire complémentirement et/ou en partenariat avec d'autres acteurs de terrain, culturels ou non, présents sur leurs territoires et même au-delà.

Le projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » vise à interroger cette position particulière des Centres culturels et à réfléchir, avec les professionnels du secteur, à leur rôle comme lieux de convergence et de croisement d'initiatives dans le cadre du maillage culturel du terrain.

Il a pour but de repérer ou explorer les relations et partenariats des Centres culturels, de réfléchir aux plus-values qu'ils peuvent apporter à chacune des parties impliquées et à l'apport spécifique des Centres culturels au projet partagé, de lister les difficultés rencontrées et de se pencher sur les questions encore à résoudre.

Différentes expressions ont été utilisées ces dernières années en lien avec ce sujet – rôle « rassembleur », « fédérateur », « pivot », « d'ensemblier » ou encore de « rôle de coordinateur culturel territorial » – appelant chacune à une prédilection pour initier, voir piloter des collaborations et concertations, sans toutefois définir ce rôle clairement.

Qu'en est-il du « rôle d'ensemblier » des Centres culturels dans le travail de tous les jours sur le terrain ?

Dans quelle mesure les Centres culturels sont-ils complices, sur leur territoire ou dans leur(s) domaine(s) d'action, des autres initiatives culturelles (au sens large) ou touchant à leurs missions? Avec quels acteurs et opérateurs, les Centres culturels se lient-ils ou doivent-ils se lier, dans quel contexte territorial, autour de quelle thématique, pourquoi, pour produire quoi et par quelle méthode?

Quel est ou peut être leur rôle spécifique dans le cadre de ces projets partagés? Quelle est la plus-value qu'ils peuvent en retirer ?

Dans quelle mesure, les Centres culturels sont-ils des interlocuteurs reconnus par les différents secteurs culturels, voire de la société ?

Comment évaluent-ils l'ensemble de leurs expériences dans ce contexte ?

Le projet « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? » est mené en parallèle aux travaux en cours pour préparer un nouveau cadre légal pour le secteur et vise à favoriser la prise en compte de la réalité du terrain dans ces travaux. Il se veut une invitation aux professionnels du secteur à partager et à faire connaître leurs expériences et avis en lien avec le « rôle d'ensemblier » des Centres culturels dans la perspective d'une refonte du décret de 1992.

## 2. Méthode de travail

Le projet s'est voulu, dès le départ, participatif et basé sur un processus ascendant. Des approches « qualitatives » ont été privilégiées plutôt que des techniques quantitatives pour avantager une évaluation en profondeur des pratiques, plutôt que la réalisation d'un état des lieux exhaustif.

La méthode de travail a été définie et approfondie, en cours de projet, par le groupe de pilotage du projet créé au sein de l'ASTRAC et avec des personnes-ressources internes ou externes au secteur, ainsi qu'un petit comité d'accompagnement constitué de représentants de l'Inspection, de l'Administration, de la 3C et de l'ASTRAC même.

**Membres du groupe de pilotage :** Vincent Bertholet, Justine Dandoy, Christophe Loyen, Hervé Persain, Liesbeth Vandersteene

**Membres du comité d'accompagnement :** Luc Carton, Sophie Levêque, Vincent Bertholet, Christophe Loyen, Liesbeth Vandersteene

Le projet a été mené en **deux phases**.

Lancé en septembre 2009, une **première phase** d'étude et de documentation, de réflexion préliminaire, de dialogue et d'échange a abouti à l'identification d'une méthode de travail pour la récolte d'informations auprès des professionnels des Centres culturels. Cette phase proposait également deux moments d'information et d'échange pour le secteur.

En ce qui concerne l'élaboration d'une méthode de travail : l'idée initiale, étudiée avec Michel Guérin, était de travailler sur la base d'une enquête auprès des Centres culturels en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles pour l'élaboration de l'outil questionnaire et le traitement des données. Des contacts avaient été pris pour l'engagement d'une stagiaire pour seconder l'équipe dans la réalisation de l'enquête. Cette idée a toutefois été abandonnée, sur l'avis du comité d'accompagnement où les représentants de l'Inspection et de l'Administration ont insisté sur la lourdeur du dispositif et sur le nombre relativement limité de cas à étudier, ce qui risquait d'amener des résultats incertains et/ou peu pertinents.

L'idée d'une approche basée sur des études de cas détaillées a été soulevée et abandonnée également, vu la grande diversité de situations au sein du secteur et la difficulté de choisir de manière justifiée des cas pertinents à étudier, vu aussi les délais à respecter pour l'accomplissement du projet et les moyens limités de l'ASTRAC.

C'est une méthode basée sur la participation active des professionnels des Centres culturels lors d'une série de rencontres qui a été retenue comme étant la plus appropriée, en tenant compte de la philosophie et des objectifs du projet, et des missions, moyens et compétences de l'ASTRAC qui a une longue expérience dans le domaine de l'animation d'ateliers d'échange et de réflexion avec les professionnels du secteur.

La **deuxième phase** du projet, à partir de juin 2010, a donc été consacrée à la conception et à l'organisation de quatre rencontres-ateliers pour et avec les professionnels des Centres culturels.

Ouverts au secteur entier, ces ateliers devaient, dans une ambiance conviviale, et collégiale mettre en œuvre un travail partagé d'analyse des expériences, besoins et aspirations vécues sur le terrain, afin de pouvoir formuler, dans la perspective d'un nouveau décret, un positionnement par rapport aux enjeux soulevés, voire des propositions concrètes.

Plus concrètement, la méthode de travail appliquée dans cette phase a reposé sur :

- l'établissement et l'approfondissement d'un cadre de pensées (en groupe de pilotage, avec le comité d'accompagnement);
- la définition des thèmes à aborder lors de chaque atelier (en groupe de pilotage);
- un travail « pédagogique » ou de communication vers le secteur, sur les thèmes et objectifs du projet dans sa globalité ainsi que de chacun des ateliers ;
- la recherche et l'accompagnement d'un animateur professionnel externe à l'ASTRAC et intéressé par la problématique ;
- l'identification, l'invitation et l'encadrement de personnes-ressources du secteur pour faire un témoignage ;
- des invitations ciblées de certaines personnes connues pour leurs expérience, compétence ou engagement en lien avec les problématiques à aborder ;
- l'organisation pratique de chacun des ateliers : recherche d'un lieu approprié, organisation de l'accueil, gestion des inscriptions, ... ;
- une certaine participation à l'animation des rencontres ;
- l'organisation de prises de notes par plusieurs rapporteurs à chacun des ateliers.

Cette phase, qui n'a pas encore pris fin, servira également à structurer, capitaliser et relayer les résultats du projet. Voir plus loin.

### **3. Activités et actions menées**

#### **3.1. « Cartographier la culture : pourquoi et comment ? »**

##### **Séance d'information sur la cartographie et le maillage culturel – 10 septembre 2009**

La réalisation par l'Observatoire des politiques culturelles d'une *Cartographie des opérateurs culturels subventionnés en Communauté française* a été l'occasion de proposer un temps d'information et de réflexion sur la cartographie, le maillage culturel et la position des Centres culturels vis-à-vis des différents autres opérateurs du paysage culturel.

Comment et pourquoi cartographier la culture ? Quels usages possibles de la cartographie pour quels enjeux ?

Telles étaient les questions abordées de cette séance d'information dont un premier objectif a été de présenter l'important travail réalisé par l'OPC, longuement attendu par le secteur. Philippe Pepin, coordinateur du chantier à l'OPC (et directeur a.i.), a exposé et commenté l'outil, sa genèse, son élaboration, son utilité et ses limites et a répondu aux différentes questions du public.

Après son intervention, un deuxième témoignage sur les cartes culturelles de la Wallonie picarde réalisées par l'ACHO a permis d'aborder la cartographie sous un autre angle. Comme l'a expliqué Vincent Bertholet (en tant que représentant de la Concertation des Centres culturels de la Wallonie picarde), ces cartes ont été conçues et sont utilisées non seulement comme outil d'analyse mais aussi comme outil de communication : pour parler du et affirmer le rôle des Centres culturels et du secteur culturel dans le Hainaut occidental.

Voir aussi la copie de l'invitation en annexe.

45 personnes ont été inscrites à la rencontre, organisée avec le soutien du Centre culturel de Floreffe à la Salle communale de Floreffe

### **3.2. « Les Centres culturels au cœur de la culture ? » Journée de rencontre professionnelle – 28 janvier 2010**

La traditionnelle journée professionnelle que l'ASTRAC organise chaque année à la fin du mois de janvier avait en 2010 un programme constitué autour de thématiques liées – de près ou de loin – au rôle d'ensemblier des Centres culturels ou à ses déclinaisons possibles du point de vue des différentes catégories de travailleurs des Centres culturels.

Au programme:

- une brève séance d'accueil et d'introduction, qui a permis de présenter de vive voix aux professionnels du secteur les objectifs et grandes lignes du projet mené par l'ASTRAC sous le même titre
- Cinq ateliers sur les thèmes suivants :
  - o les réseaux virtuels du Web 2.0 comme outils au service des Centres culturels et de leurs réseaux réels
  - o les Centres culturels et les CEC
  - o l'avenir des Conseils culturels
  - o le prêt ou le partage de matériel ou de compétences
  - o l'évolution des tâches administratives
- un échange en séance plénière sur les conclusions des différents ateliers, avec petit débat sous l'intitulé Entre « services aux associations » et « animation d'un réseau durable de partenaires culturels et autres » : quel rôle pour les Centres culturels dans le cadre du maillage culturel de terrain ?
- une séance d'information sur la réforme du décret par Pol Mareschal, conseiller au Cabinet de la Ministre Fadila Laanan.

Dans chacun des ateliers, l'animateur a été invité à travailler, avec son groupe, sur un certain positionnement par rapport à la thématique générale de la journée : le rôle pivot, fédérateur ou d'ensemblier des Centres culturels (défini comme « leur capacité ou vocation de créer et d'entretenir des collaborations, partenariats, réseaux avec les autres acteurs (culturels ou non) sur leur territoire ou dans leur domaine d'action, d'être des lieux de croisement et de convergence d'initiatives dont ils peuvent éventuellement assumer la

coordination »). Dans la plupart des ateliers, cette réflexion n'a toutefois pas été réellement aboutie.

Les rapports des différents ateliers ont été publiés sur le site internet de l'ASTRAC.

156 personnes étaient inscrites à cette journée :

- issues de 54 Centres culturels agréés, 1 centre non agréé, 2 agences culturelles, 2 CEC non liés à un Centre culturel, ...
- dont une cinquantaine de directeurs, au moins 35 animateurs, une dizaine de responsable de la communication et/ou graphistes, une dizaine de régisseurs, une dizaine de chargés de la gestion administrative ou du secrétariat

### **3.3. « Les Centres culturels au cœur de la Culture ? »**

#### **Quatre rencontres-ateliers sur les relations et les collaborations des Centres culturels**

Le cœur du projet a consisté en l'organisation de quatre séances de travail entre la fin du mois de septembre 2010 et la mi-novembre 2010 sur des notions-clés de la réforme du décret en lien avec le « rôle d'ensemblier » des Centres culturels.

#### **(1) CADRE DE PENSEES, THEMES ET LIEUX DES RENCONTRES**

La **notion du « rôle d'ensemblier »** a été définie de la manière suivante :

*« Ensemblier », c'est mettre ensemble, relier, établir des liens. Entre des pratiques et/ou des stratégies culturelles, ou afférentes. Pour contribuer à un décloisonnement et une mise en cohérence des politiques culturelles au sens large tout en en amplifiant leurs incidences »* (extrait du texte d'introduction de la première rencontre, le 30 septembre 2010 à Dinant)

L'**objet central** des quatre rencontres a néanmoins été défini de manière plus large, comme *l'ensemble du travail des Centres culturels en relation avec d'autres opérateurs, soit dans un contexte territorial soit autour d'une certaine thématique, question, discipline.*

Les **questions fils rouge** avancées pour l'ensemble des rencontres étaient :

*Comment concevoir le « rôle d'ensemblier » des Centres culturels?*

*Avec qui se lier ?*

*Dans quel contexte territorial, autour de quel projet thématique ?*

*Pourquoi ?*

*Pour produire quoi ?*

*Par quelle méthode ?*

*Par quelle organisation du partenariat ?*

*Avec quelles plus-values pour le Centre culturel et son action ?*

*Avec quel rôle, avec quel apport spécifique du Centre culturel ?*

Le choix des **thèmes des rencontres** s'est fait en comité de pilotage sur la base du constat que depuis 1992, la multiplication des pratiques de concertation, de partenariat, de mise en réseau des Centres culturels, a fini par éclater les contours fixés pour l'évolution des Centres culturels par le décret.

Le groupe de pilotage a pointé les quatre notions-clefs suivants pour retracer ces contours :

- I. **territoire** : l'action des Centres culturels est territoriale, elle couvre un territoire bien précis qui est celui d'un arrondissement pour les régionaux ou d'une commune pour les locaux, très rarement de plusieurs communes associées – en tout cas, un territoire figé, considéré de façon administrative ;
- II. **généralisme**: les Centres culturels développent une action polyvalente, leurs missions sont multiples et diverses et tous les Centres Culturels poursuivent ces mêmes missions, même si l'amplitude est différente selon leur catégorie ;
- III. **isolement** ou dissociation, car la coopération entre Centres culturels n'est inscrite que dans les missions des régionaux qui dans la pratique ne jouent pas tous ce rôle ;
- IV. **cloisonnement ou sectorisation** puisque il n'est pas prévu que les Centres culturels participent à ou soient impliqués dans les politiques mises en place par les autres secteurs du Ministère de la Culture (à part les arts de la scène via les tournées Art et vie), ni par les autres Ministères de la Communauté, et encore moins dans les politiques de la Région ou du Gouvernement fédéral.

Chacune des rencontres-ateliers a été construite autour d'une thématique qui interrogeait une de ces notion-clefs, à savoir :

- I. territoire – « **Les Centres culturels et la construction partagée du territoire** », le 30 septembre à Dinant
- II. généralisme – « **Les relations des Centres culturels pour une action spécialisée ou une concertation thématique** », le 12 octobre à Huy
- III. isolement – « **Les concertations culturelles, les Centres culturels et les plans culture** », le 22 octobre à La Louvière
- IV. sectorisation – « **Les partenariats hors champ pour un décroisonnement de la culture** », le 9 novembre à Ottignies.

Le **choix des lieux**, se motive d'une part de la volonté de permettre à un maximum de professionnels de l'ensemble du secteur de participer au projet dans un lieu relativement proche de son Centre culturel ou au moins central et accessible, d'autre part du désir d'associer de manière plus directe les Centres culturels régionaux au projet.

## (2) COMMUNICATION

Le projet des quatre rencontres a été présenté une première fois aux professionnels du secteur via la publication d'un article dans le numéro 55 du trimestriel *Astrac en vrac*, paru en août 2010 et envoyé à l'ensemble des Centres culturels (plusieurs exemplaires par Centre), aux membres de l'asbl ASTRAC et à une série d'acteurs et interlocuteurs potentiellement intéressés par son action.

Un dépliant d'invitation a été réalisé au début du mois de septembre et a été distribué à un maximum de professionnels du secteur et à une sélection d'acteurs potentiellement intéressés. Cette invitation « papier » a été complétée par une série d'invitations électroniques adressés aux Centres culturels : une invitation pour l'ensemble des rencontres, une invitation plus détaillées pour chacune des quatre rencontres.

Enfin, comme mentionnées plus haut, des invitations ciblées ont été envoyées à une série de personnes susceptibles d'apporter une contribution intéressante à une rencontre.

### (3) ANIMATION ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Vu le cadre de pensées assez complexe, il a été nécessaire de trouver un **animateur** vraiment compétent, proche du secteur et intéressé par la problématique. La préférence a été donnée à un seul animateur pour l'ensemble des réunions, dans un souci de cohérence, en tenant compte des liens et recouvrements entre les quatre thèmes et pour permettre un travail intense sur l'appropriation du projet et des idées qui le sous-tendent.

L'animation des quatre rencontres a été confiée à **Patrick Hullebroeck**, directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente. Patrick Hullebroeck est formateur en animation socioculturelle, conception, organisation, mise en oeuvre et évaluation de projets, conduite de réunion et négociation. Il était également chargé, dans le courant de l'automne 2010, d'animer une formation « Construire et animer un partenariat » pour l'APEF.

Toujours dans un souci de cohérence, un seul **concept de travail** a été élaboré pour l'ensemble des rencontres-ateliers.

Ce canevas commun, réalisé par le groupe de pilotage en étroite collaboration avec l'animateur prévoyait pour chaque séance :

- une introduction avec un rappel des finalités et de la méthode de travail du projet dans sa globalité et la présentation de la thématique de la rencontre et des questions à aborder.
- deux ou trois témoignages par des professionnels du terrain
- un travail partagé basé sur des échanges d'expériences et des exercices productifs pour exprimer un avis en sous-groupes, sous la conduite de l'animateur
- une mise en commun des conclusions du travail en sous-groupes en grand groupe suivie d'un débat

Comme mentionné, à chaque rencontre-atelier, des **intervenants** issus du secteur choisis pour leurs connaissances, compétences, expériences ou engagement en lien avec le thème abordé ont été invités pour faire un témoignage bref dont le but principal était d'inspirer, d'orienter et de cadrer le travail en sous-groupes, plutôt que de faire partager des bonnes pratiques. Un questionnaire commun a été transmis à l'avance à chaque intervenant.

#### **Témoignages apportés:**

Rencontre de Dinant : la construction partagée du territoire

- Prospect 15 : André Elleboudt
- les projets Leader du Centre culturel de Walcourt pour renforcer l'identité territoriale : Sabine Lapôte
- l'action de Culture.Wapi pour articuler culture et développement territorial : Régine Vandamme

Rencontre de Huy : les relations pour une action spécialisée ou une concertation thématique

- le Centre culturel de Marchin et les arts plastiques ; expériences et positionnement vis-à-vis de la question de la spécialisation : Marie-Eve Mareschal
- le projet des « pôles thématiques » du Pays de Liège : Joseph Reynaerts (Agence culturelle du Pays de Liège)

Rencontre de La Louvière : les concertations culturelles, les plans culture

- l'Axielle culturelle boraine : Vincent Logeot (Foyer culturel de Saint-Ghislain)
- le Plan culturel pour Bruxelles : Thierry Van Campenhout (Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles) et Lamia Mechbal (Concertation des Centres culturels bruxellois)

Rencontre de Ottignies : les collaborations « hors champ »

- le projet Jeunes et alcool du Centre culturel de Thuin : Pascal Marlier
- la Maison de l'urbanisme, le Contrat rivière et le secteur Patrimoine au sein du Centre culturel du Brabant wallon : Olivier Van Hee

Les techniques d'animation pour le **travail en sous-groupes** ont été choisies librement par l'animateur, en fonction des questions à aborder chaque fois (questions qui ont fait l'objet d'échanges avec l'animateur avant chaque rencontre). Plusieurs méthodes de travail ont été proposées afin d'offrir une variation stimulante aux participants, notamment à ceux présents à plus d'une rencontre. L'animateur a tenu compte, dans ses choix, du fait que les échanges allaient, pour chaque rencontre, faire l'objet d'un rapport. Un certain travail par écrit a été demandé à chaque sous-groupe

Un débriefing avec l'animateur a eu lieu après chaque séance.

#### (4) PARTICIPATION

Premier bilan sur la base des inscriptions reçues

59 personnes au total ont participé au cycle dont 52 professionnels de Centres culturels et 7 personnes externes au secteur.

Les professionnels étaient issues de 40 Centres culturels : 7 régionaux et 33 locaux et de 3 associations subventionnées du secteur (ACC, Concertation bruxelloise, Culture.Wapi). A chaque rencontre 1 ou 2 représentants de la Direction des Centres culturels ont été présents. Des membres de l'Inspection ont assisté à deux rencontres.

La répartition des participants issus du secteur par origine géographique était la suivante

- 4 personnes étaient issues de Centres culturels du Brabant wallon,
- 4 de Centres culturels à Bruxelles,
- 14 de Centres culturels la province du Hainaut,
- 16 de la province de Liège,
- 6 de la province de Luxembourg,
- 7 de la province de Namur.

Le nombre de personnes présentes par rencontre a varié entre 32 à 37 ; la moyenne était de 34.

La plupart des participants ont été présents à plus d'une séance et 22 personnes ont même participé à 3 séances ou plus.

## (5) CAPITALISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS (en cours)

En dehors des écrits produits par les sous-groupes, des **prises de notes** ont été réalisées par différentes personnes à chacune des rencontres. Ces notes sont en ce moment exploitées pour la rédaction de rapports par l'équipe de l'ASTRAC.

Ces rapports, relativement exhaustifs reprendront « en vrac » les principales observations, questions et avis formulés lors du travail en sous-groupes et pendant le débat et se clôtureront par une synthèse.

Les rapports définitifs seront ajoutés au dossier ultérieurement.

Les quatre rapports seront envoyés pour relecture, avis et validation aux participants aux rencontres.

L'étape suivante consistera en la rédaction, sur la base des rapports complétés et validés, d'un **mémoire** qui sera présenté oralement à l'Administration, au Cabinet de la Ministre Laanan et à la 3C.

Entretemps nous inviterons certaines personnes-ressources à prendre connaissance des contenus de nos documents et de rédiger une brève réaction.

Les résultats du projet seront bien évidemment présentés le plus vite possible aux professionnels du secteur également. L'idée d'une présentation publique est à l'examen. Les rapports retravaillés sous forme d'articles, les réactions des personnes-ressources et le mémoire seront regroupés et publiés dans un **numéro spécial du journal Astrac en vrac**. La mise en ligne de toutes ces informations sur le site internet [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be) est également prévue.

## 4. Aspects et bilan financiers

Voir:

- relevé des dépenses faites pour la mise en œuvre du projet
- copie des factures et notes de frais
- bilan financier

L'achèvement des tâches encore en cours en ce moment liées à la capitalisation et la diffusion des résultats du projet, telles que décrites ci-dessus, sera financé en dehors du subside extraordinaire par l'ASTRAC en puisant dans le budget pour son fonctionnement ordinaire.



**ANNEXE 1.2. « Les Centres culturels au cœur de la culture ? »**  
**Memorandum**



Quatre rencontres-ateliers  
de fin septembre à début novembre 2010  
sur les relations et les collaborations  
des Centres culturels

# LES CENTRES CULTURELS AU CŒUR DE LA CULTURE ?

Un projet pour évoquer entre professionnels  
quelques notions clés des réflexions en cours  
sur la refonte du décret

**MEMORANDUM**



asbl – BP 20 6820 Florenville  
[www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)



# PRÉAMBULE

De la fin septembre à la mi-novembre 2010, en vue de la refonte du cadre légal de leur secteur, des professionnels de 40 Centres culturels et de quelques autres associations proches se sont réunis à l'initiative de l'ASTRAC. Lors de quatre rencontres-ateliers, ils ont fait le point ensemble sur l'évolution de leur métier et ont réfléchi au rôle des Centres culturels dans le cadre de leurs relations et collaborations avec d'autres opérateurs, culturels ou non. Ce mémorandum succinct récapitule les principales préoccupations et propositions issues de ces rencontres. Elles sont présentées en regard d'annotations qui commentent le décret de 1992-1995 sur le financement et la reconnaissance des Centres culturels, décret qui continue à constituer le cadre de travail, de référence et de questionnement des professionnels du secteur. Cette présentation n'a pas pour but de disséquer le décret article par article, mais se limite aux passages auxquels les débats ont fait allusion, de façon directe ou indirecte.

Le texte qui suit s'articule autour de **trois postulats** :

- Redéfinir, réaffirmer et faire valoir un projet fort et contemporain pour les Centres culturels.
- Éviter une complexité, une lourdeur technocratique et une intellectualité trop poussée qui détourneraient l'action culturelle de son sens et l'éloigneraient du citoyen.
- (3) Renoncer à une révision radicale de la philosophie de base du projet Centre culturel tel qu'il a été formulé il y a 40 ans et consacré par le décret de 1992.

# PROJET DE SOCIÉTÉ

## MISSIONS, FINALITES

La question de la **démocratie culturelle** reste pleinement d'actualité.

L'action du Centre culturel doit rester fondée sur la **participation active du plus grand nombre**, avec une **attention particulière aux personnes et groupes les plus défavorisés**.

### Article 3

Par développement socio-culturel, il faut entendre l'ensemble des activités destinées à réaliser des projets culturels et de développement communautaire **fondés sur la participation active du plus grand nombre, avec une attention particulière aux personnes les plus défavorisées**.

...

La mission attribuée aux Centres culturels en 1992 d'« *assurer le développement socio-culturel d'un territoire déterminé* » par contre est à repreciser, suite au constat de la multiplicité des **territoires de références, qui varient** en fonction des projets menés, **qui se superposent**, qui ne se laissent plus contenir dans des limites administratives ou autres.

Ce constat s'accompagne d'un autre : celui des **identités culturelles multiples et plurielles** rencontrées par les Centres culturels. Leur action vise à les respecter et à les appuyer dans un souci de **diversité culturelle**, en évitant des dérives communautaires.

### Article 2

... Ne peuvent être reconnus et subventionnés que les centres qui assurent, **dans un souci de démocratie culturelle, le développement socio-culturel d'un territoire déterminé**, dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Le Centre culturel favorise et défend **l'exercice des droits culturels** par l'ensemble des individus et des groupes autour de lui.

Il participe à l'affirmation et à la réussite du **rôle de la culture comme vecteur d'un développement territorial intelligent et durable**. Son action, basée sur la **proximité**, ne peut toutefois pas être réduite à un projet territorial.

## CONTEXTE TERRITORIAL

Vu la nécessaire flexibilité et la multiplication des territoires des Centres culturels, est-il indispensable pour un Centre culturel de se déterminer un **territoire de référence** fixe et unique, une fois pour toutes ?

### Article 6/7

Pour être reconnu et subventionné par le Gouvernement, le centre culturel **local/régional** doit remplir les conditions suivantes :

...

2° Exercer ses activités **dans une entité territoriale couvrant une ou plusieurs communes** telle que prévue à l'article 12 du présent décret .../ couvrant au minimum un **arrondissement administratif**

Pour l'ensemble des Centres culturels, quelle que soit leur taille, quel que soit leur projet spécifique, la notion de **"bassin de vie"** semble plus appropriée que des définitions administratives pour désigner la zone d'action du Centre culturel.

### Article 12

La demande de reconnaissance est adressée au Gouvernement ; elle doit comporter les documents et renseignements ci-après :

...

4° le territoire sur lequel il exerce ses activités

# MÉTIER DE BASE, MISSIONS SPÉCIFIQUES

Le **métier de base** des Centres culturels doit être **réaffirmé et revalorisé**.

Le rôle de l'**éducation permanente** au cœur de ce métier de base est fondamental et constitue le socle commun de l'action du secteur, même si la diffusion a tendance à prendre de plus en plus de place.

## POLYVALENCE – SPÉCIALISATION

Une **définition large des missions** des Centres culturels, s'appuyant sur la **polyvalence**, sur une diversité et une complémentarité des approches et des disciplines, est importante comme garant de l'unité du secteur et pour donner à chaque Centre la possibilité de concevoir de manière flexible son propre projet, en fonction des besoins et des ressources spécifiques présents en son sein et autour de lui.

Cela n'exclut pas le développement d'une **spécialisation**, mais celle-ci doit s'asseoir sur le métier de base et répondre à la double analyse des caractéristiques du contexte et du Centre culturel même.

La spécialisation ne doit peut-être pas forcément donner lieu à des financements complémentaires.

Le **financement de missions spécifiques** – dont, par exemple, la spécialisation – **via des enveloppes complémentaires** est à envisager avec circonspection car cela peut avoir pour résultat d'encourager ces missions au détriment du métier base. Une pareille logique comporte en outre le risque de déboucher sur un "mille-feuille" de financements de différents types sans cohérence et manquant de transparence.

### Article 3 (suite)

Ces activités doivent, notamment, tendre à :

1° offrir des possibilités de création, d'expression et de communication ;

2° fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche de l'éducation permanente ;

3° organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local, régional, communautaire, européen, international et francophone ;

4° organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du centre.

# RELATIONS ET COLLABORATIONS

L'action du Centre culturel est à situer dans un contexte de **concertation et de coopération des opérateurs** contribuant à la réalisation de ses objectifs.

De par sa situation à l'intersection de différents champs de la société et de différentes politiques culturelles et autres, de par son rôle d'« observatoire » – sa connaissance des populations/publics, des acteurs associatifs et institutionnels, des territoires touchés par son action – le Centre culturel peut **apporter du sens, une intelligence à des projets partagés avec des partenaires culturels ou autres, dans un contexte territorial ou thématique.**

## Article 4

Les centres culturels veillent à assurer la participation la plus large des associations locales à l'exercice de leurs missions telles que définies aux articles 2 et 3 du présent décret.

## RÔLE « D'ENSEMBLIER »

À cause de connotations peu opportunes, la notion « d'ensemblier » n'est **pas vraiment adéquate** pour décrire le rôle du Centre culturel dans ces partenariats.

Le Centre culturel peut mais ne doit pas assumer un rôle de coordinateur vis-à-vis des autres opérateurs, culturels ou autres.

Ce rôle est celui :

- de garant d'un **fonctionnement démocratique et participatif**, qui permet l'expression et la prise en compte de la parole des minorités ; de garant d'une **protection de la diversité culturelle** ;
- de porteur d'un **regard critique**, de révélateur d'**enjeux de société** ;
- de ferment d'**innovation** ;
- d'**avocat** du champ **culturel** et de sa **spécificité** ;
- d'**expert** en animation (socio)culturelle et en certaines approches, méthodes ou pratiques (socio)artistiques, (socio)culturelles, créatives.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Le diagnostic territorial permet de mieux fonder et développer l'action du Centre culturel et d'y associer activement les citoyens.

La démarche s'appuie idéalement sur une combinaison équilibrée d'approches « objectives » – scientifiques – et « subjectives » – participatives, intuitives.

Réalisé et partagé avec d'autres acteurs et opérateurs, le diagnostic est certainement très utile comme base de projets communs et d'une action concertée au-delà du projet, mais les Centres culturels ne disposent à l'heure actuelle **ni de l'expertise, ni des moyens, ni de la légitimité qui leur sont nécessaires pour pouvoir assurer son pilotage.** Un encadrement et un accompagnement importants seront indispensables pour réunir les outils qui leur permettront de mener à bien cette tâche. Cela suppose, entre autres, de coordonner les différentes opérations de diagnostic territorial menées en parallèle sans lien entre elles jusqu'à présent.

## RELATIONS ET COLLABORATIONS ENTRE CENTRES CULTURELS

### Article 5

Le Gouvernement organise la **coopération entre les centres culturels** ou confie à des associations, reconnues à cet effet, des missions spécifiques favorisant cette coopération.

La **concertation et la coopération entre les Centres culturels** sont à encourager, en respectant les dynamiques ascendantes et les initiatives émergentes du terrain.

Si les plateformes d'échange et de réflexion n'ont pas besoin de moyens importants, des ressources supplémentaires sont indispensables pour pouvoir développer les projets communs qui font réellement vivre une concertation.

## CENTRES RÉGIONAUX – CENTRES LOCAUX

La distinction entre Centres culturels locaux et Centres culturels régionaux est-elle encore opportune ?

- Le critère du territoire n'est pas valable...
- La mission de coordination, de concertation et de coopération n'est pas remplie systématiquement.

### Article 8

Dans l'exercice de ses missions, le centre culturel régional veille :

1° à **encourager et organiser la coopération des centres culturels locaux**, ainsi que la coordination de projets d'initiative publique ou volontaire :

2° à prendre toute initiative de développement socio-culturel notamment :  
a) en élaborant et en réalisant des **projets en concertation** avec les associations socio-culturelles de l'entité ou centres culturels locaux, spécialement en matière de formation ;

b) en **favorisant la coopération** et l'assistance pour la gestion des services, des moyens d'information, des infrastructures culturelles; en aidant à la création et au développement des centres culturels locaux.

### Article 6/7

Pour être reconnu et subventionné par le Gouvernement, le centre culturel local/régional doit remplir les conditions suivantes

...

5° Comporter un **conseil culturel** de 10 membres au moins, nommés par le conseil d'administration en raison de leur compétence relativement aux activités poursuivies par l'association, ce conseil culturel arrêtant le projet de programme général d'action de l'association, au moins une fois par an, le soumettant au conseil d'administration et le transmettant à l'assemblée générale.

## FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF

La prolifération des relations et des collaborations des Centres culturels ne peut pas avoir pour résultat d'étouffer leur fonctionnement démocratique et participatif.

Ce fonctionnement doit être **préservé**, voire **renouvelé et renforcé**.

Ceci dit, le **conseil culturel**, tel qu'il subsiste aujourd'hui, a-t-il encore du sens, vu la complexité du métier ? Peut-il encore être le garant d'un regard pertinent sur un territoire, sur une population ?

## ATTENTES VIS-A-VIS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Les pratiques de concertation, de collaboration et de mise en réseau peuvent apporter des plus-values importantes à l'action des Centres culturels, tout comme ces projets partagés peuvent gagner beaucoup de l'apport fourni par les Centres culturels.

Pour pouvoir réussir et développer leur rôle dans ce contexte, les Centres culturels auront besoin :

- d'un **encadrement** adapté, d'un **accompagnement** conséquent ;
- de la mise en place d'une « **coordination (globale) des coordinations** (locales ou supra-locales) » ;
- d'un réel décloisonnement des différents services communautaires et régionaux ;
- de la volonté ferme de la Communauté française de **résister aux excès de complexité**, à la technocratie, à l'accroissement des tâches justificatives et administratives ;
- d'une réelle **présence** de la Communauté française sur le terrain et au sein de leurs structures, pour pouvoir pondérer les pouvoirs et neutraliser les risques d'instrumentalisation.

# POST SCRIPTUM

---

En dehors des points évoqués ci-dessus, la réforme du décret suscite de nombreuses interrogations qui n'ont pas pu être abordées ou approfondies dans le cadre du projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? »

L'ASTRAC souhaite notamment attirer l'attention sur les questions suivantes qui reflètent les principales préoccupations et besoins du secteur, du point de vue de ses professionnels:

- Quelles solutions pour améliorer le statut du personnel ? Quelles formations, quel accompagnement pour épauler les équipes dans leur travail au quotidien ?
- Comment atténuer les grands écarts qui caractérisent la fonction de l'animateur-directeur, entre employeur et employé et entre animation et gestion administrative? Comment redonner de l'attractivité à ce métier difficile ?
- Quelles solutions pour assurer, voire réinventer le fonctionnement participatif des Centres culturels ?
- Comment redynamiser les instances de décision ?
- Quel avenir pour les « parités » (parité de représentation, parité financière) ?
- Comment limiter les risques d'ingérence politique ou d'instrumentalisation?
- Quelles propositions pour accompagner et optimiser le processus d'autoévaluation ?
- Quelles pistes pour confirmer les Centres culturels comme des lieux d'innovation et de foisonnement créatif ?
- Quelle évolution des budgets pour suivre l'augmentation structurelle des coûts des Centres culturels ?
- Quels nouveaux moyens pour permettre aux Centres culturels de s'adapter ou de faire face à certaines évolutions de la société contemporaine : l'envol des technologies, des réglementations, de la communication, les impératifs du développement durable, etc.?
- Comment la transition vers un nouveau cadre réglementaire sera-t-elle organisée et financée ?
- Quel futur encadrement des fédérations ou organismes représentatifs du secteur ?



**ANNEXE 2. Carte professionnelle**  
**Liste des partenaires saison 2010-2011**



# **Carte professionnelle**

## **Liste des partenaires conventionnés au 30 avril 2011**

### **Centres culturels :**

Bruxelles :

Centre culturel de Schaerbeek  
L'Espace Senghor - Etterbeek  
Le Centre Culturel Jacques Franck - Saint-Gilles  
L'Escale du Nord - Anderlecht  
« Le Fourquet » - Berchem - Sainte-Agathe  
Le Centre Armillaire - Jette  
Le Centre culturel de Watermael - Boisfort

Brabant wallon :

Le Centre culturel « La Nethen » - Beauvechain  
Le Centre culturel de Braine - l'Alleud  
Le Centre culturel de Rebecq  
Le Centre de Loisirs et d'information - Ittre  
Le Centre culturel de Genappe  
Le « Théâtre du gymnase » - Tubize

Liège :

Le Centre culturel « Ourthe et Meuse » - Angleur  
Le Centre culturel de Chênée  
Le Centre culturel de Sprimont  
Le Centre culturel de Hannut  
Le Centre culturel de Waremme  
Le Centre culturel de Remicourt  
Le Centre culturel d'Ans  
Le Centre culturel de Saint-Georges  
Le Centre culturel d'Engis  
Le Centre culturel régional de Huy  
Le Centre culturel de Braives-Burdinne  
Le Centre culturel de Wanze  
Le Centre culturel « Cultur'Ama » de Amay  
Le Centre culturel de Soumagne  
Le Centre culturel régional de Vervier  
Le Centre culturel de Dison  
Le Centre culturel de Welkenraedt  
Le Centre culturel de Spa  
Le Centre culturel de Theux

Namur

Le Centre culturel « CRAC's » de Sambreville  
Le Centre culturel de Fosses-la-Ville  
Le Centre culturel de Floreffe  
Le Centre culturel de Andenne  
Le Centre culturel « L'Ecrin » - Eghezée  
Le Centre culturel de Havelange  
Le Centre culturel Régional de Dinant  
Le Centre culturel de Bièvre  
Le Centre culturel de Beauraing  
Le Centre culturel des Roches - Rochefort  
Le Centre culturel de Ciney

Le Centre culturel de Florennes  
Le Centre culturel de Walcourt  
Le Centre culturel « Christian Colle » de Couvin

Hainaut :

Le Centre culturel de Gerpinnes  
Le Centre culturel de Thuin  
Le Centre culturel du Roeulx  
Le Centre culturel de Braine-le-Comte  
Le Centre culturel de Chapelle - Lez-Herlaimont  
Le Centre culturel de Manage  
Le Centre culturel de Saint-Ghislain  
Le Centre culturel de Colfontaine  
Le Foyer socio-culturel d'Antoing  
Le Centre culturel de Mouscron  
Le Centre culturel « MJC » de Comines-Warneton  
Le Centre culturel « Maison Jonathas » - Enghien  
Le Centre culturel du Pays des Collines - Flobecq  
Le Centre culturel de Leuze-en-Hainaut

Luxembourg :

Le Centre culturel « Sol Paveye » - Bastogne  
Le Centre culturel de Habay  
Le Centre culturel du Beau Canton - Chiny - Florenville  
Le Centre culturel de Bertrix  
Maison de la Culture Famenne-Ardenne - Marche-en-Famenne  
Le Centre culturel de Nassogne

### **Institutions culturelles hors secteur:**

Bruxelles :

Théâtre « Les Tanneurs »  
L'Atelier de la Dolce Vita  
L'Atelier Théâtre de la Vie  
Le Rideau de Bruxelles  
Le Musée Charlier  
Le Théâtre Poème2

Brabant wallon :

La Maison du Conte et de la Littérature de Jodoigne  
L'Atelier-Théâtre Jean Vilar - Louvain La Neuve  
La Fondation Folon - La Hulpe

Liège :

Le Préhistosite de Ramioul

Namur :

Le Musée Félicien Rops  
L'Eco Musée du Viroin - Treignes

Hainaut :

Le site du Bois du Cazier

**CARTE PROFESSIONNELLE**  
*La culture, notre métier!*

**ANNEXE 3. Concertation ASTRAC-ACC**  
**Note d'intention commune**





siège social : rue de la Rosière, 4 6820 Florenville  
adresse courrier : BP 20 6820 Florenville  
tél/fax : 061/ 29 29 19  
courriel : [astrac@centresculturels.be](mailto:astrac@centresculturels.be)  
[www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)



rue Potagère 7 1210 St-Josse-ten-Noode  
tél. : +32 (0)2 223 09 98  
[accasbl@skynet.be](mailto:accasbl@skynet.be)  
[www.centres-culturels.be](http://www.centres-culturels.be)

## Concertation ASTRAC-ACC

**L'ACC et l'ASTRAC se sont engagées, depuis avril 2010 à réfléchir et à se positionner – individuellement et ensemble – sur les pistes envisageables pour un rapprochement durable entre nos deux associations, au niveau de l'action menée ou à mener et aux niveaux organisationnel et structurel.**

**Aujourd'hui une première phase de cette concertation se clôture par une communication commune vers nos membres respectifs et vers les Centres culturels, leurs instances et leurs professionnels, pour réaffirmer la spécificité de l'ASTRAC et de l'ACC ainsi que leurs complémentarités mutuelles.**

Dans cette phase, des représentants de l'ASTRAC et de l'ACC se sont réunis lors de huit réunions de réflexion et de travail exploratoires dont deux avant, les autres après les changements de présidence et de direction au sein de l'ACC :

- le 26 avril 2010 au Cabinet de la Ministre Laanan à Bruxelles ;
- le 7 juin 2010 au Théâtre de Namur ;
- le 12 octobre 2010 au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy ;
- le 25 novembre 2010 au Théâtre de Namur ;
- le 20 janvier 2011 à la Maison de l'Ecologie à Namur ;
- le 24 février 2011 dans les locaux de l'ACC à Bruxelles ;
- le 29 mars 2011 au Centre d'Action interculturelle à Namur ;
- le 13 avril 2011 au Centre d'Action interculturelle à Namur.

D'emblée l'**hypothèse d'une fusion** entre nos deux associations représentatives a été écartée, pour des raisons pragmatiques et des raisons de principe. Même si un échange structuré entre les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs est certes très utile, il ne nous paraît pas opportun de les regrouper au sein d'une même association.

D'emblée nous avons reconnu le besoin réel de **(re)définir en concertation les domaines d'action de l'ACC et de l'ASTRAC** et de les **clarifier**.

Avant de creuser les champs de collaboration possibles, nous avons donc tenté de (re)définir ensemble les rôles et les missions de nos deux associations. Ce travail s'est concrétisé à travers une lecture comparative de nos statuts respectifs et de nos derniers rapports d'activités et a trouvé son reflet dans la modification statutaire préparée en parallèle au sein du Conseil d'Administration de l'ASTRAC et présentée pour approbation à son Assemblée générale le 12 mai.

Il a donné lieu au positionnement suivant :

L'**ACC** est l'Association des Centres culturels.

Elle fédère les Centres culturels en tant qu'institutions, afin de les promouvoir, accompagner et défendre. Association de services et de représentation offrant ressources et conseils en management administratif, social et juridique à ses membres. Délégué des « pouvoirs organisateurs » dans différentes instances d'avis et de concertation et leur représentant à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel (CESSoC), à la commission et sous-commission paritaire et dans les fonds sociaux (4S et Maribel Social).

L'**ASTRAC** est le Réseau des professionnels en Centres culturels de la CFWB.

Elle met en relation les travailleurs du secteur, toutes catégories de métiers confondues, notamment via l'organisation de journées de rencontre, pour animer, enrichir et valoriser leur pratiques professionnelles et pour mettre en réseau les Centres culturels eux-mêmes. Elle représente et défend les intérêts des professionnels des Centres culturels sur la base d'un travail de récolte et de propagation de l'information ascendante du secteur.

A côté du débat sur nos spécificités et nos complémentarités, les principaux **autres contenus** abordés lors de nos réunions durant l'année qui s'est écoulée ont été :

- une ouverture de nos deux associations aux activités et aux préoccupations d'ASSPROPRO ;
- la réforme du décret, le prolongement des contrats-programmes ;
- la position particulière des animateurs-directeurs, les pistes pour les accompagner et pour rendre une attractivité à leur métier ;
- l'idée d'une base de données commune ;
- l'idée d'un site web plateforme ;
- la représentation du secteur à l'étranger ;
- les pistes pour l'encadrement des associations représentatives dans le cadre du nouveau décret.

En termes d'**actions communes**, cette première phase de concertation a eu pour résultats tangibles :

- la participation de l'ACC à la Journée de rencontre professionnelle de l'ASTRAC du 27 janvier 2011, où elle s'est chargée de l'animation d'un atelier ;
- la présence d'un représentant de l'ASTRAC à la plupart des rencontres organisées par l'ACC ;
- une démarche commune pour interpeller la Ministre Laanan au sujet du prolongement des contrats-programmes.

Conscientes de l'imbrication et de l'interdépendance de nos univers et de nos forces vives respectifs, nous avons l'intention de poursuivre nos contacts formels et informels pour réaliser une véritable intelligence ASTRAC-ACC au service du secteur.

La plateforme de dialogue et de coordination créé dans ce dessein continuera à développer son rôle sur la base d'un calendrier de rencontres régulier.

Enfin, un **premier chantier de collaboration** a été identifié, pour rechercher et défendre ensemble des solutions pour améliorer le statut et la situation des animateurs-directeurs. Sa mise en œuvre sera amorcée dans le courant des semaines à venir.

Florenville et Bruxelles, mai 2011

